

# Concertation, décision et environnement : quelles théories pour quelles politiques de changement des pratiques ?

Séance n° 15, mercredi 15 juin 2005



## Introduction de la séance

Laurent Mermet

Cette quinzième et dernière séance du séminaire CDE, cinq ans après la première, devrait nous permettre de mesurer l'évolution du contexte dans lequel nous tous ici travaillons. Par exemple, le premier objectif du séminaire était de remédier à la rareté des forums de débats entre chercheurs d'une part, entre chercheurs et praticiens d'autre part, sur les questions de concertation, décision et environnement. Ces forums se sont entre-temps multipliés, et le ministère chargé de l'Environnement a réussi à faire émerger avec le programme CDE un réseau voire une communauté de réflexion en sciences de l'homme et de la société sur ces questions.

Il s'agit donc de clore le cycle des séminaires CDE. Nous avons invité Loïc Blondiaux à consulter la totalité des actes des treize premières séances et lui avons demandé de réagir de façon subjective, en fonction de ses propres préoccupations. Cela dit, il ne s'agit pas seulement de clore mais aussi et peut-être surtout d'ouvrir les débats, d'où l'intérêt de mobiliser quelqu'un de relativement extérieur au programme et au séminaire CDE. L'intervention de Loïc Blondiaux sera discutée par Cécilia Claeys-Mekdade, qui s'est beaucoup engagée pour faire émerger le thème de l'environnement dans les cercles de sociologues auxquels elle appartient, et Marie-Gabrielle Suraud qui, outre les qualités de ses recherches, personnifie une dimension très importante du séminaire, à savoir l'élargissement interdisciplinaire à l'intérieur des sciences sociales. Un des enjeux majeurs du programme CDE était en effet d'ouvrir un espace de travaux et de discussions en sciences sociales sur l'environnement dans lequel il ne soit pas possible à l'une des disciplines, encore moins à une obédience, de s'imposer comme centrale ou hégémonique. Nous sommes ouverts à des discussions tendues entre disciplines et sensibilités si nécessaire, pas à une prise de pouvoir susceptible d'inhiber les débats.

La deuxième séquence de la séance d'aujourd'hui procédera d'une ouverture théorique. Le programme CDE a permis d'accumuler de nombreux cas de terrain qui nous apprennent énormément sur les nouvelles pratiques et celles moins nouvelles qui s'hybrident avec elles. Il a aussi permis de mieux appréhender la diversité des interprétations, des lectures, des enjeux de ces nouvelles pratiques

et des questions qui leur sont adressées. Les Journées du programme CDE qui ont eu lieu en mars 2005 à Grenoble ont alors fait apparaître la nécessité de reconnecter l'ensemble de ces travaux sur la concertation et la décision avec la discussion théorique des fondements de la prise en charge de l'environnement par la société. Nous avons donc demandé à Bruno Latour de venir mettre en discussion sa réflexion théorique sur les politiques de la nature – un choix qui tient à trois raisons principales.

D'abord, Bruno Latour propose dans les *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie ?*<sup>1</sup> une réflexion qui se situe d'emblée à un niveau théorique avec une importante prise de risque : il n'y avance pas à pas feutrés en partant du discours reçu pour élargir progressivement le propos. La question est de savoir si une telle affirmation théorique trouve des résonances dans les matériaux et les interprétations diffuses de gens qui travaillent sur des problèmes précis comme les nôtres, et inversement si les gens qui travaillent sur les problématiques CDE trouvent l'occasion d'un déplacement utile, d'un appui, dans des propositions théoriques de cette nature.

Ensuite, la proposition théorique de cet ouvrage prend ancrage dans le domaine de l'écologie. Or, un des enjeux cruciaux si nous voulons poursuivre le développement de nos travaux est de ne pas tomber dans une situation dans laquelle l'environnement et l'écologie seraient de simples terrains de jeux sur lesquels projeter des problématiques et théories construites par ailleurs. Aligner les questions environnementales et écologiques sur de pures préoccupations sociales leur ferait perdre toute identité. Il ne s'agit évidemment pas de dire que l'environnement et l'écologie sont des « chasses gardées » auxquelles ne s'appliquent pas les problématiques développées ailleurs dans les sciences sociales. La question est de savoir quel va être l'équilibre ou plutôt la circulation des interpellations entre celles qui se théorisent à partir du champ de l'écologie – écologie politique et environnement – et s'adressent au reste de la société, et celles que la société adresse au champ de l'écologie et de l'environnement.

Enfin, la troisième raison qui fait de Bruno Latour un orateur particulièrement adéquat pour cette séance est son art de la polémique : sa plume est ravageuse et ne tremble pas au moment d'avancer ou de réfuter. Pour développer un véritable espace de discussion théorique, il faut des affirmations, des affirmations de différences, des oppositions, parce que sans opposition une composition n'a tout simplement pas de sens. Ce n'est pas en nous mettant d'accord sur un maximum de questions que nous parviendrons à faire émerger et à consolider cet espace de débat théorique pour les années qui viennent. Cette capacité à prendre un risque théorique et à le porter face à la tentation permanente de se mettre tous d'accord pour faire chacun son travail dans son coin, est fondamentale.

Un des enjeux communs des interventions de Loïc Blondiaux et Bruno Latour sera donc de commencer à identifier les éléments de désaccord ou d'opposition sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour bâtir cet espace de débat que nous appelons de nos vœux.

1. Latour (B.), 1999, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie ?* La Découverte, Paris.

# Concertation et délibération publique : une synthèse subjective du séminaire CDE

Loïc Blondiaux \*

## Résumé

Cet exposé présente une réflexion critique sur l'ensemble des débats ayant animé les quatorze séances précédentes du séminaire « Concertation, décision et environnement », au regard des travaux de l'auteur sur la délibération publique.

## Introduction : une arène de discussion originale

J'ai tout d'abord accepté avec enthousiasme la mission que me confiaient les organisateurs de réaliser une « synthèse subjective » de l'ensemble des débats de ce séminaire CDE. Je me doutais que ce serait une entreprise délicate et périlleuse, d'autant plus que je ne l'avais pas suivi régulièrement. J'ai pu vérifier par la lecture des actes à quel point ce séminaire constituait une arène de discussion originale. Je commencerai donc par rendre hommage à son existence même.

D'abord, il s'agit d'un lieu dans lequel chercheurs et acteurs ont pu intervenir sans avoir à jouer le rôle de caution réciproque. Ils ont toujours été sur un pied d'égalité relative, suivant un savant dosage dans les invitations à intervenir : il y a là une forme de parité intéressante dans notre petit monde. Ensuite, c'est un vrai lieu d'interdisciplinarité. Le nombre de disciplines convoquées est réellement impressionnant et il semble que le souhait de Laurent Mermet de ne pas permettre à l'une d'entre elles de s'imposer sur les autres soit exaucé. Enfin, une très grande diversité de thèmes a été abordée au cours des quatorze séances : médiation environnementale, négociation, gestion concertée des cours d'eau, usage des NTIC, débats publics sur les implantations d'infrastructures, appui des outils informatiques à la concertation, aéroports, évaluation, environnement rural, rôle des maîtres d'ouvrage, convention d'Aarhus, critique de la concertation, rôle des associations, et expériences participatives à l'étranger.

\* Professeur de sciences politiques à l'Institut d'études politiques de Lille.

## L'environnement en débat

J'avais initialement fait le pari qu'il pourrait être intéressant de travailler sur le dispositif du séminaire comme si il s'agissait d'un forum hybride, c'est-à-dire comme si j'étais en mesure d'analyser les controverses, les déplacements, les enjeux autour desquels se structuraient les discussions. Je me suis vite rendu compte que c'était radicalement impossible ; que, faute d'y avoir participé, j'en étais incapable. Ma position d'*outsider* ne me permettait pas de restituer avec un minimum de compréhension les enjeux de discussions auxquelles je n'avais pas participé et qui s'étaient déroulées hors de mon champ habituel d'intervention. Il y a donc plusieurs choses que je ne vais pas faire dans cette intervention.

Je ne rendrai pas directement compte de la multiplicité des interventions, donc je n'utiliserai aucun nom, je ne citerai personne en particulier. Je ne cartographierai pas la diversité des thèmes, des arguments, je ne donnerai pas de chiffres en la matière. Je n'établirai pas de hiérarchie quantitative des questions et des thèmes abordés. Enfin, je n'analyserai pas les déplacements des débats de manière diachronique. Il aurait pu être intéressant d'observer si des thèmes de discussion s'infléchissaient, si d'autres apparaissaient, si le vocabulaire employé évoluait. Cela aurait toutefois nécessité un tout autre dispositif d'analyse.

Que vais-je donc faire ? Faire de nécessité vertu, c'est-à-dire abandonner l'idée d'une synthèse, même subjective, pour procéder en trois temps.

Je commencerai par mettre en évidence ce qui m'est apparu comme les points sensibles du séminaire, c'est-à-dire les tensions qui semblent en avoir structuré les débats, avant de me focaliser sur ce que je considère comme des points aveugles pour ne pas dire des « boîtes noires ». Je tendrai donc à tous les participants de ce séminaire un miroir déformant qui ne mettra pas en évidence la dimension cumulative des discussions, les avancées pour la connaissance, mais plutôt les difficultés. Dans un troisième temps, je m'efforcerai de reformuler la question de la concertation sous l'angle de la démocratie délibérative, sujet auquel se consacre l'essentiel de mes recherches. Ma position est en effet celle d'un sociologue du politique intéressé par les questions de théorie politique par la force des choses et qui tente de relier l'observation de dispositifs de concertation et de participation très divers à une réflexion plus théorique sur la démocratie délibérative. Je vais donc prendre le risque calculé de faire « reculer » le séminaire, de le faire revenir sur des questions qu'il a peut-être cherché à éviter, mais qui m'intéressent et dont la science politique a, traditionnellement, la charge. En espérant que cet exercice sera finalement profitable à notre réflexion commune.

# 1. Un regard rétrospectif centré sur les tensions de la réflexion autour de la concertation : les points sensibles du séminaire CDE

## Une tension entre le chercheur et l'acteur

La première tension que j'ai perçue et que résume le couple « chercheur/acteur » se situe au niveau des participants du séminaire, des pratiques et des identités des uns et des autres. C'est la tension la plus évidente et c'est bien sûr ce qui fait toute la richesse d'un tel forum. Mais au-delà de l'évidence selon laquelle nous ne parlons pas forcément le même langage, nous n'avons pas les mêmes intérêts, cette tension renvoie à un questionnement plus général sur le statut des recherches sur la concertation aujourd'hui.

Je veux commencer par préciser qu'il s'agit là de catégories trop simples. Il n'y a pas de pur « acteur » et de pur « chercheur ». Il y a d'abord une grande diversité d'acteurs, que l'on peut regrouper pour faire vite en deux catégories : les maîtres d'ouvrage d'un côté, les associatifs de l'autre, qui évoluent dans des univers sensiblement différents. Il y a aussi une très grande diversité de figures de chercheurs, placés sur un continuum qui irait de la recherche universitaire « classique » jusqu'au consultant opérationnel qui aide le maître d'ouvrage sur le terrain. Tous ces chercheurs sont unis dans une chaîne à la fois de légitimation mais aussi de circulation d'énoncés, de circulation de pratiques, d'outils, de notions. Le cas tout à fait particulier de la recherche en entreprise, qui a fait l'objet d'une intervention au cours de ce séminaire me semble exemplaire de ces tensions. Cette dernière est véritablement traversée par ce clivage et contrainte de gérer sa schizophrénie.

Les frontières entre la recherche et l'action sont en outre particulièrement poreuses. Certains chercheurs passent à l'action, expérimentent, et il est intéressant de remarquer que nombre de dispositifs de concertation ont été inventés, au cours de ces dernières années par des chercheurs en sciences sociales à l'instar des jurys de citoyens ou des sondages délibératifs. Certains acteurs se nourrissent à l'inverse des travaux de la recherche – une partie d'entre eux a même fait des thèses en sciences sociales. La diffusion des concepts est donc extrêmement rapide, et ce séminaire agit certainement comme un accélérateur des échanges entre le travail intellectuel et l'action avec de nombreuses boucles de rétroaction.

Je vois au moins trois problèmes liés à cette tension entre acteurs et chercheurs.

Le premier renvoie à l'éternelle question de la recherche désintéressée, au chercheur qui se dévoie en participant à l'action et fait l'objet de rappels à l'ordre de la part de ses collègues, prompts à le dénoncer comme mercenaire. Il y a cette idée d'une ingénierie sociologique ou d'une ingénierie démocratique qui s'opposerait à la recherche fondamentale. Ce séminaire n'est pas exempt de tels rappels à l'ordre, de moments de repli sur des questionnements purement

## L'environnement en débat

académiques. Il y a donc ici une frontière symbolique essentielle à gérer et qui n'est pas sans poser problème aux chercheurs qui s'aventurent hors des sentiers et des territoires bien balisés de leur discipline.

Le deuxième concerne l'utilité de la recherche. À plusieurs reprises une sorte de malentendu fécond m'a semblé apparaître à la lecture de vos échanges entre des maîtres d'ouvrage qui ne cessent de demander des outils, des critères, des modèles d'aide à la décision, des instruments qui les aideront sur le terrain, et des chercheurs qui apparemment ne satisfont pas ces attentes. C'est dans ce décalage et dans ce malentendu que la recherche sur la concertation est vraiment intéressante, et je crois qu'il faut l'entretenir plutôt qu'essayer de l'abolir.

Le troisième problème est celui de la critique et de son lien avec la recherche, thème qui a été abordé lors d'une séance récente. Travailler auprès des maîtres d'ouvrage ne revient-il pas à renoncer à son droit voire à son devoir de critique ? Quel positionnement les chercheurs doivent-ils avoir par rapport aux acteurs autres que les maîtres d'ouvrage, notamment par rapport au public indifférencié ou différencié – les associations par exemple ? Les chercheurs en sciences sociales doivent-ils accepter la position de porte-parole de ce public, qui leur est souvent attribuée dans les dispositifs de concertation ? C'est en effet de cela qu'il est question lorsque l'on parle d'étude d'impact sociologique : les chercheurs font parler des collectifs dans les enceintes de concertation. Existe-t-il un mode de relation alternatif qui puisse se mettre en place entre les chercheurs et les publics de la concertation ? Le danger apparaît lorsque ce rôle de porte-parole évolue au point de transformer les chercheurs en instruments du projet lui-même. Qu'est-ce d'ailleurs qu'une « étude de contexte » sinon une enquête sociologique mise au service d'un projet et dont la finalité consiste à identifier le plus clairement possible les « jeux d'acteurs » et les tensions suscitées par ces derniers ?

## Une tension entre le récit et le modèle

La deuxième tension que j'ai identifiée réside dans les formes d'analyse des processus de concertation, dans les styles d'écriture, dans les épistémologies de la concertation. On peut la résumer par une opposition entre le récit et le modèle, deux types d'analyse qui sont très présents dans les débats et qui semblent tirer vers des épistémologies sensiblement différentes. Les uns recherchent des modèles, des invariants, cherchent à définir ce qu'est ou doit être fondamentalement un processus de concertation, ses différentes phases, etc. Les autres penchent pour la description, le rapprochement au plus près du contexte, la compréhension de configurations singulières d'acteurs. On retrouve là une opposition aussi ancienne que les sciences sociales elles-mêmes entre le nomothétique et l'idiographique, chaque discipline penchant vers l'un ou l'autre de ces deux pôles. Du côté de la modélisation on retrouve traditionnellement l'économie, la géographie, la gestion, l'aménagement, et du côté de la description l'anthropologie et la sociologie. La discipline à laquelle j'appartiens, la science politique, se situe un peu entre les deux et c'est peut-être pour cette raison que je suis plus sensible à cette opposition, qui appelle trois remarques.



Premièrement, j'ai l'impression – à vérifier – d'une inflexion progressive en faveur d'approches plus descriptives : le séminaire avait débuté sur une forte tentation modélisatrice et il me semble avoir évolué vers plus de récits, de mise en avant du contexte. Hasard de la programmation, évolution culturelle ou changement de public ? La question mérite d'être posée.

Deuxièmement, les travaux sur la négociation me paraissent appeler naturellement le vocabulaire de la modélisation, en tout cas bien plus que ceux portant sur le débat public qui me semblent nettement moins compatibles avec cette tendance à la formalisation.

Troisièmement, le recours à ces deux modèles a des conséquences sur les relations avec les acteurs. Il existe chez les maîtres d'ouvrage une demande de modélisation, en faveur d'outils de formalisation, de rationalisation, et ils n'ont finalement recours à la description que dans deux cas : l'étude de contexte, dont j'ai déjà parlé, en amont du processus (on essaie de comprendre les données sociologiques d'un territoire), et le retour d'expérience, en aval. Les universitaires sont-ils d'une quelconque utilité pour cela ? Il me semble que le récit est beaucoup plus en affinité avec le discours des acteurs associatifs qui y recourent de manière très spontanée. Ma question est alors la suivante : le type de sociologie qui décrit, contextualise, cherche à reconstituer des configurations d'acteurs, à décrire des processus, peut-il servir à la recherche ? Si oui, à quelles conditions ?

## Une tension entre le dispositif et le contexte

Lorsque l'on s'intéresse cette fois aux résultats des recherches, à leur contenu, une troisième tension me paraît décelable. Par définition, la recherche sur la concertation porte essentiellement sur des processus et sur des « dispositifs ». Il faudrait bien sûr s'interroger sur la vogue nouvelle du terme de dispositif et sur ce qu'il implique. On ne trouve aucune référence à ce mot dans les premières séances du séminaire, puis il devient omniprésent.

Quoi qu'il en soit, le risque qui consisterait à se focaliser sur la procédure et à oublier le contexte revient à de nombreuses reprises dans les débats. Il s'agit en fait de différents types de contextes. Le premier, *ad minima*, est le contexte des négociations informelles, des arènes officieuses, de tout ce qui ne relève pas de la négociation institutionnalisée. Le deuxième est le contexte du territoire dans lequel s'inscrivent les projets. Le troisième contexte est celui de l'action publique dans son ensemble : il y a un avant et un après concertation, et l'action publique ne se résume pas à ce moment particulier. Le processus de décision se déploie à une échelle beaucoup plus grande que la seule concertation, certains rappelant d'ailleurs que le plus important se joue souvent ailleurs. Enfin, l'état des rapports de force politique dans une société fournit aussi un élément de contexte. Certains reprochent en outre à leurs collègues non seulement d'oublier l'environnement de la concertation (son contexte), mais aussi l'environnement

## L'environnement en débat

tout court. La question de savoir si les dispositifs font avancer ou non la cause de l'environnement serait trop souvent occultée.

Je pense que cette opposition entre procédure/dispositif et contexte pose deux types de questions transversales que l'on ne peut esquiver car nous y sommes tous confrontés. D'abord 1), qu'est-ce qui se joue à l'intérieur même du dispositif ? Quelle est la force propre de la forme prétendument démocratique ? Si les résultats de la concertation s'expliquent par les dispositions des acteurs ou par des données de contexte, des rapports de force, à quoi sert-il de s'y intéresser encore ? Ne sommes-nous pas tous la dupe collective de ces arrangements-là ? C'est une question omniprésente et que renvoie ceux qui croient le moins à la concertation ou en tout cas en sont les plus acerbes critiques. Deuxième question 2), non moins difficile : comment se doter des outils méthodologiques qui permettent d'intégrer à la fois les données de contexte et les effets propres du dispositif ? Certaines séances ont abordé cette question notamment à travers des travaux de psychologie sociale, mais je la crois particulièrement ardue.

Je suggère qu'il faudra en la matière respecter trois types de contraintes ou d'exigences dans les recherches :

- Une contrainte de description tout d'abord, et j'ai été frappé par l'absence notable d'approches et donc de données ethnographiques dans les séminaires. Sont-elles plus présentes dans les projets de recherche du programme CDE ?
- Une contrainte de contextualisation bien sûr, c'est-à-dire d'articulation des forums publics et des forums officieux pour analyser comment ils interfèrent.
- Une contrainte de comparaison enfin : il me semble important que l'on puisse en venir à la comparaison de dispositifs semblables dans des contextes différents afin justement d'essayer de neutraliser ces variables de contexte.

## 2. Les points aveugles du séminaire CDE : quatre questions insuffisamment explorées

### Les acteurs de la concertation

Le premier point aveugle est constitué par les acteurs de la concertation. Il est frappant de constater que l'on travaille sur des dispositifs sans s'intéresser aux acteurs qui les portent, sans faire la sociologie des acteurs qui les animent. Les recherches qui ont pu s'exprimer dans ce séminaire sont très largement désincarnées. On pourrait étudier plus en détail la structuration de cette communauté épistémique d'acteurs dont la plupart d'entre nous faisons partie et qui, dans les organisations et les laboratoires de recherche, font exister l'idée de concertation. L'apparition par exemple d'ingénieurs de la concertation est quelque chose de formidablement intéressant en soi et qui mérite notre attention. Il faudrait également travailler sur la figure du médiateur : compte-t-elle ou non ? Je m'attendais par exemple à trouver des travaux sur la CNDP, dispositif tout

à fait passionnant : comment s'est-elle mise en place ? Avec qui ? Quelle est la trajectoire de ceux qui en font partie ? Comment travaillent-ils ?

Répondre à ces questions me semble essentiel et difficile. Essentiel parce que les recherches ont montré qu'il n'y a pas de bonne concertation sans un tiers, un médiateur, un arbitre – il y a d'autres conditions mais celle-là est nécessaire ; difficile parce que ces questions nous obligeraient à une certaine forme d'objectivation, c'est-à-dire qu'il faudrait que nous nous replaçions dans l'objet.

## La « culture » de la participation

La notion de « culture de la participation », omniprésente, est probablement une autre boîte noire. L'idée qu'il existe bien quelque chose comme une culture de la participation est un véritable *leitmotiv* de ce séminaire. Elle revient sous trois formes. 1) On fait référence aux ingénieurs dont certains ont cette culture et d'autres non. On emploie aussi le vocabulaire de la foi : il y a ceux qui y croient et ceux qui n'y croient pas. Il y a en fait tout un discours très intéressant et un peu moralisant sur les ingénieurs, pris comme des « bons sauvages » qu'il faudrait acculturer, qu'il faudrait faire renoncer à des croyances et coutumes ancestrales. 2) Cette culture de la participation ferait défaut en France alors qu'elle serait présente dans d'autres pays. Or, ce qui permet de poser une telle affirmation, d'objectiver le constat, est très peu clair. 3) Une concertation réussie, enfin, serait celle qui parvient à inculquer cette culture commune, ce sentiment partagé, etc. L'utilisation de cette notion pose cependant au moins quatre problèmes importants.

D'abord, elle fait penser à un argument de dernier recours, de dernier secours. Quand on ne sait plus expliquer, quand on ne sait plus comprendre, on recourt à cette idée d'une culture de la participation. Cela me rappelle les travaux de sociologie politique d'André Siegfried<sup>1</sup> sur le vote : quand il n'arrive plus à expliquer certains phénomènes électoraux, il recourt à l'instar d'un *Deus ex machina* à « l'âme des peuples ».

Deuxième problème, la variable culturelle intervient à tous les moments de l'analyse. C'est à la fois une variable exogène qui explique ce qui se joue dans les dispositifs, et une variable endogène c'est-à-dire que les dispositifs seraient capables de produire de la culture ou du sentiment partagé. J'aimerais bien qu'on me le démontre...

Troisième problème, pourrait-on décrire ces mêmes phénomènes sans ce détour par la culture ? Je pense notamment aux travaux désormais bien connus d'Elster<sup>2</sup>, qui analyse le comportement des acteurs et ses changements sans avoir le moins du monde recours à la culture. Lorsqu'il parle de « force civilisatrice de l'hypocrisie »,

1. Siegfried (A.), 1950, *L'âme des peuples*, Hachette, Paris.

2. Elster (J.), 1994, « Argumenter et négocier dans deux assemblées constituantes », *Revue française de science politique*, volume 44, n° 2, pp. 210-229 ; Elster (J.) (sous la direction de), 1999, *Deliberative democracy*, Cambridge university press, Cambridge.

## L'environnement en débat

il utilise un vocabulaire qui est celui de l'intérêt bien compris, de l'acteur stratégique, mais l'idée selon laquelle les acteurs seraient obligés de croire à ce qu'ils font avant de l'accomplir n'est pas présente dans son analyse.

Enfin, si vraiment on fait le choix de travailler sur cette notion de la culture, alors transformons-la en véritable question de recherche, resociologisons et historicisons-la, intéressons-nous à la professionnalisation, à la diffusion des codes, etc., à partir notamment de travaux comparatifs sur la diffusion des instruments et des croyances liées à la concertation, dans le temps et dans l'espace.

## Les effets de la décision

Un troisième point aveugle se retrouve dans la question des effets de la participation sur la décision. Je ne suis pas le seul à m'en être rendu compte et cette interrogation revient régulièrement dans les débats. La recherche semble être incapable, collectivement, de traiter cette question qui est pourtant centrale d'un point de vue normatif. Peut-on considérer que quelque chose d'important se joue dans ces dispositifs si la décision n'est pas en jeu ? Comment les prendre alors au sérieux ? Il y a là un vrai problème politique. D'un point de vue descriptif, il y a certes une vraie difficulté à analyser les effets de la concertation sur la décision pour des raisons de temps. Il faudrait des travaux longitudinaux qui soient capables d'analyser la concertation comme un moment dans le temps plus long des politiques publiques. Nous n'avons pas d'études comparées sur l'impact de la concertation sur la décision et je trouve que nous sommes mal outillés pour réfléchir à cette question.

## La démocratie

Quatrième et dernier point aveugle, la question de la démocratie. Comme vous pouvez l'imaginer c'est cette « boîte noire » qui m'a le plus interpellé puisque c'est celle qui m'intéresse au premier chef. Elle nous renvoie à la diversité des entrées dans ce séminaire et sur l'objet « concertation » en général. Il y a d'abord ceux qui y entrent par l'environnement, qui abordent la concertation du point de vue de la protection et de la gestion de l'environnement. Il y a ensuite ceux qui y entrent par la décision : c'est l'entrée par l'action publique. La question est pour eux de savoir si la concertation enrichit le processus de décision. Il y a enfin une entrée possible par la démocratie, pour se demander si nous avons affaire véritablement à des lieux de démocratisation de l'action publique, de démocratisation de la démocratie. Je n'ai certes pas été chercher ces trois entrées très loin puisqu'elles sont à peu de choses près nommées dans le titre même du séminaire « Concertation, décision et environnement ». Il n'y a là rien d'exceptionnel mais soulignons que cet éventail d'entrées pose problème pour se doter de critères d'évaluation des procédures de concertation, entre ceux qui évaluent les effets de la concertation sur l'environnement, sur la qualité de la décision, et sur la démocratisation de notre société.

### 3. Démocratie délibérative et concertation : quelques propositions <sup>1</sup>

Comment – et pourquoi – reformuler la question de la concertation à partir de cette troisième entrée par la démocratie ? Quelles nouvelles voies de recherche une telle approche peut-elle ouvrir ? Je ne m'appesantirai pas sur l'opposition entre démocratie participative et démocratie délibérative mais je vais me référer à un corpus de propositions théoriques. Ce corpus, qui comporte de nombreuses variantes, a émergé dans la philosophie politique vers le milieu des années 1980, ses prémices au début des années 1980 étant contemporaines du retour à la mode dans le discours et la pratique politiques de ce thème de la concertation. Les propositions théoriques qui constituent ce corpus ont deux influences : Jürgen Habermas <sup>2</sup> d'une part, John Rawls <sup>3</sup> d'autre part. On peut citer en outre de nombreux auteurs influents, essentiellement anglo-saxons, comme Joshua Cohen <sup>4</sup>, Sheyla Benhabib <sup>5</sup>, James Bohman <sup>6</sup>, et un Français qui a apporté une contribution décisive à ce champ de réflexion : Bernard Manin <sup>7</sup>.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce tournant délibératif de la pensée politique contemporaine. Dans une perspective d'histoire sociale des idées, il faudrait essayer de comprendre pourquoi à ce moment-là et avec ce succès-là, puisque la littérature sur la démocratie délibérative est particulièrement foisonnante. On pourrait aussi s'interroger sur ses liens avec l'action : peut-on déceimment penser qu'il y ait un lien entre cette émergence dans le champ de la philosophie politique et la multiplication des expériences de mise en place de dispositifs participatifs dans la politique réelle ? Je ne me lancerai cependant pas dans ces questionnements ici, et me contenterai de vous rappeler les attendus des réflexions sur la démocratie délibérative – un rappel qui me paraît utile puisqu'il a peu été question de démocratie délibérative dans les séances précédentes de ce séminaire.

1. Une première version de ce programme de recherche est parue sous la référence : Blondiaux (L.), 2004, « Prendre au sérieux l'idéal délibératif », *Revue suisse de science politique*, volume 10, n° 4, pp. 158-168.

2. Habermas (J.), 1997, *Droit et démocratie*, Gallimard, Paris (première édition 1992).

3. Rawls (J.), 1995, *Libéralisme politique*, PUF, Paris (première édition 1993) ; Rawls (J.), 2003, *La justice comme équité*, La Découverte, Paris (première édition 2001).

4. Cohen (J.), 1989, « Deliberation and democratic legitimacy », in Hamlin (A.) et Pettit (P.) (sous la direction de), *The good polity*, Basil Blackwell, Oxford.

5. Benhabib (S.), 1996, « Towards a deliberative model of democratic legitimacy », in S. Benhabib (S.) (sous la direction de), *Democracy and difference. Contesting the boundaries of the political*, Princeton university press, Princeton, pp. 67-94.

6. Bohman (J.), Rehg (W.) (sous la direction de), 1998, *Deliberative Democracy*, MIT Press, Cambridge.

7. Manin (B.), 2002, « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques », entretien avec Blondiaux (L.), *Politix*, volume 15, n° 57, pp. : 37-56.

## Les fondements de la démocratie délibérative

La démocratie délibérative, en tant que concept, repose sur quatre fondements :

- une critique de la démocratie telle qu'elle est, de sa conception minimaliste et de ses instruments classiques : critique de l'élection, de l'agrégation et du caractère insatisfaisant du débat public contemporain ;
- l'idée selon laquelle la démocratie délibérative est la seule solution pensable aux problèmes du gouvernement contemporain, la seule forme de gouvernement adaptée à des sociétés contemporaines marquées par le pluralisme des valeurs et par l'autonomie des sphères sociales ;
- une conception de l'individu, une anthropologie politique qui est aux antipodes de l'anthropologie politique des théories du choix rationnel et de leur individu calculateur. La littérature sur la délibération promeut un individu non pas calculateur mais capable de compréhension, d'évolution, d'empathie et d'action ;
- une approche procédurale de la légitimité et je citerai ici Bernard Manin<sup>1</sup> qui affirme : « La décision légitime n'est pas la volonté de tous mais celle qui résulte de la délibération de tous : c'est le processus de formation des volontés qui confère sa légitimité au résultat, non les volontés déjà formées ».

J'ajouterai trois principes<sup>2</sup> à ces fondements de la théorie de la délibération :

- un principe d'argumentation : le débat démocratique doit consister avant tout en un échange de raisons. C'est la force du meilleur argument qui doit prévaloir. L'argumentation qui prévaut dans le forum est ici opposée, comme chez Elster, à la négociation qui opère sur le marché. C'est d'autant plus intéressant qu'il a été beaucoup question dans le séminaire de négociation ;
- un principe d'inclusion : la discussion démocratique doit par principe être ouverte à tous ceux qui sont susceptibles d'être affectés par la décision. Ainsi, John Dewey<sup>3</sup> définit le public comme tous ceux qui sont affectés par les conséquences d'une décision. Chacun peut prendre part librement à la discussion publique ;
- un principe de publicité ou de transparence, qui distingue cette délibération d'autres formes de délibération moins démocratiques et ouvertes.

## La question des effets sur les décisions et les acteurs

La délibération produit des effets sur les décisions et sur les acteurs, effets dont on peut envisager une version faible et une version forte.

1. Manin (B.), 1985, « Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie générale de la délibération politique », *Le Débat*, n° 33.

2. Blondiaux (L.), à paraître, « L'idée de démocratie participative. Enjeux, impensés et questions récurrentes », in Bacqué (M.-H.) et Sintomer (Y.) (sous la direction de), *Participation démocratique et gestion de proximité*, La Découverte, Paris.

3. Dewey (J.), 1927, *Le public et ses problèmes*, traduction et préface de Zask (J.), publications de l'université de Pau, Farrago/Ed. Léo Scheer, 2003.

Dans une version faible des effets sur la décision, on peut dire que la délibération facilite l'accord autour de la décision, qu'elle facilite sa justification et sa légitimation. Certains vont chercher du côté de la psychologie sociale cette idée selon laquelle on accepte mieux une décision sur laquelle on a été concerté. Une version plus forte suggère que la délibération produit de meilleures décisions, des solutions nouvelles, une forme de gouvernance plus efficace.

Dans une version faible des effets sur les acteurs, la démocratie délibérative fabrique de meilleurs citoyens, elle diffuse les vertus civiques <sup>1</sup>. C'est parfaitement compatible avec une vision libérale de la démocratie. En version forte <sup>2</sup>, la délibération reconnaît les acteurs, les arguments, les savoirs nouveaux, et elle transgresse un certain nombre de frontières entre savoirs savants et savoirs profanes ainsi qu'entre représentants et représentés.

## Les critiques des théories de la délibération

De nombreuses critiques sont adressées à la démocratie délibérative, que ce soit en philosophie ou en sociologie politique.

La critique majeure repose sur l'idée selon laquelle dans un monde caractérisé par de grandes asymétries de pouvoir et des inégalités structurelles, la démocratie délibérative ne saurait être qu'un lieu de reproduction de ces asymétries et de ces inégalités. C'est la thèse que défendent en particulier certains auteurs féministes, dont les deux plus connues sont Iris Marion Young <sup>3</sup> et Lynn Sanders <sup>4</sup>. Il s'agit d'une critique adressée à l'espace public habermassien, qui ne serait pas un lieu d'égalité mais un lieu où le plus fort finit par l'emporter. On retrouve cette critique dans la sociologie bourdieusienne qui ne voit dans ces lieux que des rideaux de fumée, des leurres et des instruments de reproduction du pouvoir des différentes autorités. Cette vision domine la science politique, c'est pourquoi nous sommes aussi peu nombreux à nous intéresser aux questions de concertation.

Trois arguments accompagnent cette critique fondamentale :

– l'argument d'irréalisme, qui se fonde sur la psychologie, en particulier sur les expériences sur les petits groupes qui montrent la plupart du temps que la discussion y débouche sur une polarisation des opinions, rarement sur un consensus. L'idée que la concertation contribuerait à l'émergence de consensus serait donc parfaitement irréaliste ;

1. Mansbridge (J.), 1999, « On the idea that participation makes better citizens », in Elkin (S.) et Soltan (K.) (sous la direction de), *Citizen competence and democratic institutions*, Temple university press, Philadelphia, pp. 291-325.

2. Callon (M.), Lascoumes (P.), Barthe (Y.), 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, éditions du Seuil, Paris.

3. Young (I.M.), 1996, « Communication and the other : beyond deliberative democracy », in Benhabib (S.) (sous la direction de), *Democracy and difference*, Princeton university press, Princeton, pp. 120-135 ; Young (I.M.), 2000, *Inclusion and democracy*, Oxford university press, New York.

4. Sanders (L.), 1997, « Against deliberation », *Political theory*, n° 25, pp. 347-375.



## L'environnement en débat

- l'argument de l'effet pervers : Jacques Godbout<sup>1</sup> a déjà été cité dans des séances précédentes, avec l'idée que les arènes de concertation renforcent l'exclusion de ceux qui n'y participent pas ;
- l'argument de la manipulation symbolique, qui met l'accent sur l'instrumentalisation stratégique de la concertation qui finit par renforcer les pouvoirs de ceux qui la mettent en œuvre.

## 4. Conclusion : à quoi sert la théorie délibérative ?

Je serais tenté de renvoyer à la discussion la question de l'utilité de l'approche délibérative dans la réflexion sur le thème CDE. Néanmoins, afin d'ouvrir le débat, je voudrais proposer des pistes de réflexion.

Les théories que j'ai exposées peuvent tout d'abord servir de point d'appui à l'évaluation des procédures délibératives. Les principes posés permettent me semble-t-il d'accéder à ce que pourraient être des critères d'évaluation de la concertation du point de vue de la démocratie. Je pense que c'est aussi un cadre d'analyse qui permet d'être attentif à certains des effets de la situation délibérative : effets de reconnaissance, effets de renforcement des acteurs en situation de faiblesse présumée.

Il fait en outre réapparaître certaines questions trop souvent évacuées. J'ai ainsi observé que dans la séance 14 avait été subrepticement évacuée la question de la représentativité : la légitimité dans nos sociétés étant indexée sur la représentativité, dans quelle mesure les espaces de concertation sont-ils des lieux de construction des publics ? Par ailleurs, comment ces lieux mettent-ils en suspens les inégalités sociales et autorisent-ils des formes de relations égalitaires ?

Autres questions souvent abordées dans le séminaire mais pas sous cet angle : les questions de la compétence et de l'expertise. Dans quelle mesure les espaces de concertation sont-ils des lieux de reconnaissance de formes de compétences généralement tenues à l'écart, à la fois par la science et par la politique modernes ? La question du conflit, aussi, peut-être revisitée : en quoi ces lieux sont-ils des lieux d'expression ou de réduction du conflit ?

Enfin, j'y reviens une fois encore, se pose avec force la question de la décision. En quoi ces lieux changent-ils finalement quoique ce soit à la situation réelle des acteurs ? En quoi leur donnent-ils prise sur la décision ? Comment garantir une bonne articulation entre délibération et décision, sans laquelle les lieux de concertation s'apparentent à des machines fonctionnant à vide et produisent essentiellement de la frustration ?

1. Godbout (J.), 1983, *La participation contre la démocratie*, éditions Albert Saint-Martin, Montréal.



## Table ronde

### Cécilia Claeys-Mekdade

*Maître de conférences en sociologie  
à l'université d'Aix-Marseille*

Tout d'abord, « d'où je parle » : j'ai l'honneur d'avoir obtenu l'un des premiers postes universitaires en France officiellement intitulé « sociologie de l'environnement ». Je me sens donc, comme le disait Laurent Mermet dans son introduction, investie du devoir de militer scientifiquement pour la reconnaissance universitaire de cette thématique. Je rejoins d'ailleurs son propos : on peut certes s'intéresser à l'environnement en empruntant les entrées « classiques » de la sociologie politique, de la sociologie des sciences, etc., mais l'objet environnemental a son propre intérêt heuristique qu'il convient de souligner. Un autre volet de mon militantisme est celui de l'interdisciplinarité en sciences de l'homme et de la société, ainsi que le dialogue avec les sciences de la vie. En outre, j'apporte une attention particulière à l'ouverture internationale des recherches sociologiques françaises<sup>1</sup>. Enfin, la dernière des caractéristiques de mes travaux que je voudrais préciser est leur pluralisme épistémologique. De mon point de vue, les théories sont des éléments placés dans une boîte à outils épistémologique et je n'hésite pas – j'en éprouve même un certain plaisir intellectuel – à mobiliser côte à côte Bourdieu, Boudon, Callon et Boltanski. Cela comporte pourtant des risques dans le monde de la recherche universitaire qui préfère généralement que chacun choisisse son camp et s'y cantonne. Néanmoins, je crois que c'est un effort indispensable à la construction de l'espace théorique de débat que Laurent Mermet appelle de ses vœux. Mettre en place un vrai dialogue suppose aussi de ne pas réduire les oppositions théoriques à des oppositions personnelles, et cela non plus n'est pas évident.

J'en viens à présent à l'intervention très dense de Loïc Blondiaux. J'exprimerai tout

d'abord le regret que l'exercice fut limité au seul séminaire CDE. Je pense que plusieurs des critiques ou du moins des tensions et boîtes noires que Loïc Blondiaux identifie auraient été éclaircies par la prise en compte des rapports de recherche du programme CDE. Certaines demeurent cependant tout à fait pertinentes et c'est sur elles que je me focaliserai.

Je partage le point de vue que cette idée d'une culture de la négociation et de la participation, dont les Anglo-Saxons seraient dotés au contraire des Français, est une paresse intellectuelle. Si l'on regarde plus en détail la situation de nos voisins, on s'aperçoit qu'aussi bien les Québécois que les Anglo-Saxons ont leurs propres difficultés avec la participation, qui ne sont pas *a priori* négligeables au regard des nôtres – et sont même souvent similaires.

Nous sommes sans doute faibles également sur l'analyse des effets de la concertation sur la décision. Pour une part, je crois que cela est dû au fait que nombre d'entre nous travaillent depuis des années sur des concertations qui n'ont à ce jour pas encore abouti à une décision. Il est de ce fait difficile d'étudier des processus qui n'ont pas encore eu lieu ! Toutefois, l'absence de décision est aussi un résultat en tant que tel qu'il convient d'analyser. La concertation à la française est-elle, peut-être, une façon de ne pas décider ?

Je voudrais à présent poser une question sans doute un peu naïve mais que je ne saurais contourner sur les notions de démocratie délibérative et de démocratie participative. J'ai participé l'an dernier à un séminaire à Aix organisé par Alban Bouvier qui nous a rappelé que la démocratie délibérative n'était pas assimilable à la démocratie participative. Et en effet, il n'est pas rare que le vote d'une assemblée soit précédé de délibérations. Ce séminaire a notamment mis en exergue que si l'on pousse l'analyse de la délibération

1. Cf. par exemple le colloque international « Environnement, savoir et démocratie », organisé les 6 et 7 juillet 2005 à Marseille en collaboration avec l'association internationale de sociologie.

## L'environnement en débat

suffisamment loin pour contrebalancer certaines formes d'idéalisation, celle-ci peut être définie comme antidémocratique puisque délibérer revient à donner l'opportunité à ceux qui ont l'art de parler de convaincre les autres. À ce titre, Loïc Blondiaux pourrait-il revenir sur la distinction entre démocratie délibérative et démocratie participative ?

Je voudrais à présent revenir sur la question du public. Ce point me paraît central, comme nous avons pu le mettre en avant dans notre contribution au programme CDE et dans de précédentes recherches<sup>1</sup>. Le fait qu'il y ait une population concernée sous-entend que d'autres ne le sont pas. J'ai identifié des « populations concernées » qui peuvent être définies de façon très stricte ou au contraire très élargie, du quartier jusqu'à la planète entière, avec des enjeux symboliques, politiques, économiques extrêmement forts. Il ressort notamment l'importance du rapport au territoire, soulevant de ce fait l'intérêt, sinon la nécessité, de développer des comparaisons entre les différents terrains observés dans le cadre du programme CDE.

Enfin, concernant le rapport à la demande sociale, j'ai un *credo* que je voudrais vous soumettre. Est-ce un crime épistémologique que de répondre à la demande sociale ? Oui, si on le fait de façon docile, si on abandonne son intérêt heuristique et son sens de la critique. Répondre à la demande sociale sans s'y soumettre devrait faire partie de l'éthique des chercheurs en sciences humaines et sociales. Je souhaiterais que nous ayons la force de dire « oui, nous sommes attentifs à vos demandes et nous les écoutons, mais si vous voulez vraiment que nous y répondions alors vous devez nous laisser la liberté de reformuler vos demandes pour qu'ensuite nous vous soumettions des résultats et nous nous ouvririons ensemble à la réflexivité ».

Je conclurai par une question : le sociologue doit-il choisir entre être le bras sociologiquement armé du décideur ou bien le défenseur du citoyen opprimé ?

### Marie-Gabrielle Suraud

*Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, CTPS/LERASS, université Paul Sabatier-Toulouse III*

Je participe à cette table ronde avec d'autant plus d'intérêt qu'il s'agit de discuter de l'intervention de Loïc Blondiaux, dont les travaux ces dernières années ont largement contribué à enrichir la réflexion sur les approches délibératives. Je partage tout à fait l'idée avancée par Loïc Blondiaux sur l'intérêt de prendre au sérieux la théorie délibérative dans le cadre des réflexions sur la mise en place et/ou l'évaluation des dispositifs de concertation publique. On observe d'ailleurs une intensification de la référence au principe délibératif à la fois dans le cadre des démarches normatives et évaluatives.

Je voudrais présenter quelques pistes de réflexion relatives à deux aspects.

D'une part, je voudrais revenir sur quelques aspects propres à la théorie délibérative en vue de questionner les limites de validité d'une telle approche si elle devait véritablement représenter une perspective normative pour la mise en place des dispositifs de concertation. Cette interrogation est incontournable dans la mesure où ces théories ne prennent pas en compte l'institutionnalisation des pratiques délibératives dans les situations spécifiques aux nouveaux dispositifs de débat public.

D'autre part, je souhaiterais revenir sur l'aspect relatif à l'articulation des différents « forums » dont Loïc Blondiaux a rappelé l'importance. Mais j'étendrai cette idée à celle de l'articulation entre les espaces institutionnels de débat et l'espace public autonome. La question de l'articulation entre ces deux « espaces » est en effet rarement posée. Une des raisons en est certainement l'absence d'une distinction formellement et conceptuellement établie entre ces deux « types » d'espaces publics. Je commencerai par développer ce second point pour revenir au premier ultérieurement.

1. Cf. notamment Claey's-Mekdada (C.), 2003, *Le lien politique à l'épreuve de l'environnement. Expériences camarguaises*, Presses interuniversitaires européennes, Peter Lang, Bruxelles.

Si l'on s'accorde à dire que l'enjeu essentiel du développement de la concertation publique est une transformation des pratiques démocratiques par l'ouverture au public des débats précédant la décision, la question est bien de savoir ce que l'on entend par « ouverture des débats au public ». Cette question n'est en général abordée que sous l'angle des conditions de participation ou de non participation au débat institutionnel proprement dit. Sont alors invoquées les difficultés relatives à la représentativité des groupes participant, au contrôle par les autorités pour les concertations « fermées » (posant le problème suivant : qui est légitime à décider de la légitimité à participer ?) ou encore aux inégalités socioculturelles générant des disparités tant dans les formes de participation que dans les conditions d'accès au débat institutionnel.

Mais on peut renverser cette perspective et partir du fait que les débats institutionnels contribuent toujours, et inéluctablement, à marginaliser ou exclure une partie de la population. Cet aspect est d'autant plus accentué que de nombreuses recherches confortent l'idée que le débat politique doit être procéduralisé afin de favoriser des échanges « raisonnables et égalitaires » (les points de vue défendus doivent être fondés et avoir des chances égales d'être pris en compte). Dès lors, y compris lorsque l'accès au débat n'est pas formellement restreint, la participation est toujours sélective et limitée. Du coup, corrélativement aux réflexions qui sont menées sur les conditions et les formes de participation, c'est aussi le rapport que les dispositifs de débat entretiennent avec la société civile dans son ensemble qui doit être analysé et pris en compte. L'enjeu est de repérer si les dispositifs de concertation créent de nouvelles coupures ou au contraire sont capables « d'intégrer » les points de vue civiques qui se forment aussi dans l'espace public autonome et en dehors des débats institutionnalisés.

Certains travaux théoriques appuient cette idée en affirmant que les délibérations ne doivent pas fonctionner de façon totalement endogène, mais doivent au contraire s'ouvrir à l'opinion qui se forme dans l'espace public autonome. Cette perspective renvoie alors

à l'importance de l'existence d'un espace public autonome « fort » en dehors même des dispositifs délibératifs. La « force » de l'espace public autonome se « mesure » à sa capacité à mener et développer des débats susceptibles d'avoir des répercussions à la fois sur les dispositifs délibératifs, et, au-delà, sur les décisions politiques. La question reste alors de savoir ce qui pourrait renforcer l'espace public autonome dont la structuration, par définition, échappe à tout contrôle.

Une hypothèse qui pourrait être envisagée, à partir de laquelle j'ai engagé certains de mes travaux, consiste à interroger la capacité des dispositifs de concertation institutionnels à contribuer au renforcement de l'espace public autonome. La question est alors : est-ce que, et le cas échéant sous quelles conditions, les débats institutionnels « dynamisent » l'espace public autonome ? Dans des travaux récents que j'ai menés à propos de la concertation sur les risques industriels on peut repérer que la participation aux débats publics renforce la solidarité dans l'espace autonome et incite les différentes parties civiques à passer des « compromis de position » malgré les divergences politiques et idéologiques caractérisant ces différents groupes.

Cette perspective élargit les enjeux des débats institutionnels. Cela conduit à considérer les dispositifs de concertation, non plus uniquement au regard de leur portée sur la transformation directe de l'action publique, mais aussi au regard de leurs « effets » sur l'espace public autonome. L'articulation – ou les rapports – entre les dispositifs de concertation et l'espace public autonome devient un enjeu de la concertation elle-même. Adopter cette perspective a des conséquences à la fois sur les modes d'évaluation des dispositifs de concertation mais aussi et surtout sur les conditions de leur mise en œuvre. D'une part, l'évaluation devrait être plus systématiquement envisagée au regard de « l'interaction » de ces dispositifs avec l'espace public autonome. D'autre part, la question serait d'élaborer des procédures ou des modalités de fonctionnement qui intégreraient, en amont, la nécessité du maintien d'un rapport entre ces deux « types d'espaces ».

## L'environnement en débat

Je reviens à présent sur le premier point concernant les limites de validité de l'approche délibérative dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs de concertation. La question est la suivante : peut-on indifféremment penser la délibération en dehors de toute prise en compte des spécificités de l'espace dans lequel la délibération est institutionnalisée ? Je pose cette question dans la mesure où les réflexions sur les pratiques délibératives semblent toujours présupposer leur caractère universel. Or, dans la pratique il semble au contraire que les spécificités des situations de débat nécessitent d'envisager des « ajustements ou des adaptations ». Deux dimensions, paraissant essentielles, distinguent à mon sens fondamentalement et conceptuellement différents espaces politiques et portent à conséquence sur l'institutionnalisation de la délibération.

La première a trait au type de rapport existant entre les participants au débat, ou à la délibération. Au contraire des instances intégrées à la sphère du pouvoir, les innovations que représentent les nouveaux dispositifs de débat public sont marquées par un rapport inégal à la décision et au pouvoir des participants. Or, si l'échange délibératif a, dans son principe, pour perspective de réaliser une entente (au sens habermassien du terme), dans la pratique cet objectif est rarement atteint. La règle est le plus souvent le désaccord. La question et l'enjeu deviennent alors la façon dont on traite le désaccord. En effet, si au sein de la sphère du pouvoir, les désaccords sont procéduralement traités (le plus souvent par vote à la majorité), il n'en est rien dans les espaces de la concertation institutionnels.

La seconde dimension fondant la distinction est relative au domaine de mise en œuvre de la concertation. Si l'on s'accorde à reconnaître qu'un débat sur l'aménagement du territoire n'est pas comparable à un débat sur les risques industriels, comment penser

la différence entre ces domaines de débat, et le cas échéant, quelle conséquence auraient ces spécificités sur la concertation ? Il faut préciser avant tout que les distinctions entre les différents domaines s'inscrivent, pour une part, dans l'histoire propre à ces deux domaines mais sont, pour une autre part, plus intrinsèques ou substantielles à chacun d'eux. Je ne développerai pas l'ensemble des raisons qui justifieraient de distinguer les différents domaines, mais j'en proposerai une. On peut faire l'hypothèse qu'une première différence est liée au « système » auquel les contestations (ou les revendications) sont confrontées. Des débats et des décisions engageant essentiellement le système politique ne peuvent être comparés à ceux impliquant plus directement le système économique. Ce point de vue mériterait de mener une réflexion et un développement plus approfondis mais on peut prendre pour illustrer ceci l'existence ou non d'un accord de principe sur l'intégration du public au processus décisionnel. Pour reprendre l'exemple du domaine des risques industriels l'idée d'un débat public en amont de toute décision est loin d'être partagée. L'intervention du « public » remet en effet profondément en cause les pratiques des entreprises fondées sur une relative indépendance et autonomie (ceci est particulièrement vrai pour les entreprises du secteur de la chimie marqué par une forte tradition d'opacité). De plus, l'accès à l'information, qui se traduit dans ces contextes par l'accès aux dossiers industriels, reste fortement limité sous couvert de la protection des secrets industriels. Contrairement au discours « banalisant », la question de l'accès à l'information dans le domaine des risques industriels (et malgré la loi Bachelot de juillet 2003) pose encore de nombreuses difficultés.

Du coup, ce seraient des travaux comparatifs éclairant les aspects « universels » et spécifiques qu'il faudrait envisager.

## Discussion avec le public

### Laurence Mine

Consultante

Les débats se focalisent ici sur la concertation autour d'enjeux environnementaux liés à la décision publique. Gardons à l'esprit que d'autres configurations existent, comme par exemple la table ronde à laquelle j'ai assisté hier à l'OCDE sur la responsabilité environnementale des entreprises. Il s'agissait de la responsabilité en général d'acteurs donnés, sans que des enjeux environnementaux précis aient vraiment été identifiés. Je me demande s'il y a un point de rencontre entre ces deux types d'arènes de concertation.

J'ai en outre été frappée hier par le fait que la discussion avait lieu entre des États, des entreprises, des ONG, sans qu'à aucun moment ne soit posée la question de la légitimité de ces acteurs, de leur niveau de responsabilité, etc.

### Sophie Allain

INRA

Je remarque que les intervenants ont tendance à opposer négociation et délibération, la négociation étant apparemment un objet un peu indigne par rapport à l'idéal de démocratie – point de vue que je ne partage pas. Je voudrais donc que Loïc Blondiaux en particulier précise sa vision de la négociation. J'en profite pour attirer l'attention des participants sur la sortie du quatrième numéro de la toute jeune revue francophone *Négociations*<sup>1</sup>, qui consacre justement un dossier au thème « délibération et négociation ».

### Xavier Poux

AScA

Ma question concerne le « principe d'argumentation » dans la démocratie délibérative : l'argumentation environnementale a-t-elle une spécificité dans l'espace que nous discutons ici ? En tant qu'agronome j'ai tendance à considérer les relations entre homme, nature

et technique comme très importantes, et je pense que les décisions que l'on veut éclairer peuvent être aussi qualifiées par rapport à leur impact technique sur l'environnement. Pour revenir à la remarque de Laurence Mine sur le lien entre décisions publiques et privées – question omniprésente en agriculture, je me demande si ce lien ne peut pas être lu à travers par exemple le concept de réseaux sociotechniques avec des acteurs publics et privés en interaction. D'après mon expérience en tout cas, la construction d'un argumentaire qui prend en compte les spécificités environnementales induit toute une série de conditions et de sorties spécifiques par rapport à ce que vous avez discuté.

### Gilles Kleitz

Ministère de l'Écologie et du Développement durable

Dans le même ordre d'idée, arrivant dans ce séminaire sans en avoir suivi les différentes séances, j'ai l'impression que la discussion finale peine à faire apparaître la spécificité environnementale dans la délibération ou la concertation. Dans sa spécificité déterminée par sa communauté d'acteurs, sa science, sa technique, ses corps de métier, le sujet environnement pose des questions non seulement concernant les types d'arguments mobilisés, mais aussi à tous les niveaux. Je pense qu'il faut se demander par exemple dans quelle mesure l'environnement structure la tension que vous avez identifiée entre acteurs et chercheurs.

### Loïc Blondiaux

Ce n'est pas un *outsider* comme moi qui vais pouvoir régler la question de la spécificité de l'environnement...

### Laurent Mermet

Je voudrais relancer le questionnement de Marie-Gabrielle Suraud concernant l'utilisation de la théorie délibérative : est-ce un « robot ménager multi-usages » ? Pensez-

1. Site <http://universite.deboeck.com/revues/negotiations/>

## L'environnement en débat

vous qu'à n'importe quel type de problème corresponde une « machine à délibérer » et à traiter démocratiquement ce problème ? Les postulats sont-ils au contraire en partie dépendants de l'objet, du territoire, des gens ?

### Loïc Blondiaux

Je ne suis pas ce que l'on pourrait appeler un prophète ni un VRP de la délibération. Les théories de la démocratie délibérative dessinent un horizon normatif dont l'une des utilités est de pouvoir être comparé aux pratiques réelles. C'est dans cet aller-retour que se situe pour moi l'un des intérêts principaux de la délibération. Je travaille également sur la délibération en tant que phénomène intellectuel, pour essayer de comprendre d'où vient cette idée, comment elle s'est construite, pour la mettre en discussion. Je pense enfin, comme je l'ai déjà dit, que les théories de la démocratie délibérative peuvent être utiles pour fournir des critères d'évaluation de la concertation. En un mot, je ne prétends pas que les théories de la délibération permettent de mieux voir, de mieux comprendre, de mieux analyser : elles invitent à se poser des questions différentes et parfois nouvelles.

### Laurent Mermet

Plus précisément, les postulats de la délibération sont-ils dépendants des situations ?

### Loïc Blondiaux

Soit on ouvre un pluralisme théorique, mais dans ce cas la méthode comparative ne convient plus, soit pour permettre la mise en œuvre de perspectives comparatives on décide de payer le prix qui consiste à choisir un horizon universel, un modèle universel de délibération. Les équipes engagées dans le séminaire et le programme CDE se sont très peu placées dans une optique comparative. On termine donc avec une immense diversité de terrains, de points de vue, etc., mais qu'en fait-on ?

Par ailleurs, je ne cherche pas à dénigrer la négociation. La négociation se produit lorsqu'il s'agit de trouver une solution entre des acteurs interdépendants, qui ont chacun des intérêts à défendre. Mais la négociation peut se dérouler sans recourir à l'argumentation. Ce qu'introduit l'idée de délibération

est que les acteurs ont une certaine capacité à aller au-delà de la poursuite de leurs intérêts bien compris, pour prendre en compte des principes plus universels. Je dis cela sans malheureusement être un spécialiste de l'immense littérature consacrée à la négociation.

### Sophie Allain

Effectivement, cette vision de la négociation me paraît très restrictive : elle renvoie plutôt à la notion de *bargaining* en anglais. La négociation telle qu'elle est discutée internationalement aujourd'hui est beaucoup plus ouverte aux situations gagnant-gagnant et aux processus participatifs.

### Laurent Mermet

Autre question introduite précédemment : le modèle délibératif n'est-il pas le modèle rêvé de ceux dont la principale force est la capacité argumentative ? Je me suis fait un aphorisme qui dit que « le pouvoir des mots est doux pour ceux qui ont le pouvoir sur les mots »...

### Loïc Blondiaux

C'est effectivement la principale critique faite à Habermas et à sa conception de l'espace public : pour le dire très caricaturalement c'est une démocratie de « savants », c'est-à-dire que c'est la démocratie de ceux qui ont des ressources argumentatives, une capacité à élaborer et à produire des preuves que n'a pas forcément le reste de la population. La question est alors celle des alternatives : les théoriciens de la délibération comme leurs critiques ont pour l'instant échoué à montrer que l'on peut délibérer avec autre chose que des arguments à finalité rationnelle, avec du discours et des preuves. Iris Marion Young, par exemple, propose toutefois de faire valoir dans les enceintes de délibération des formes de prise de positions différentes telles que le témoignage, la narration, etc.

### Jean-Eudes Beuret

*École nationale supérieure agronomique de Rennes*

En tant que chercheur, on ne se contente pas forcément d'observer et de constater qu'effectivement les plus forts gagnent. On peut aussi travailler sur les moyens d'améliorer la



situation à travers la médiation, la facilitation, la traduction – je trouve ce dernier terme particulièrement évocateur. Il s'agit de traduire les énoncés, d'inclure des gens qui sont exclus en traduisant ce qu'ils expriment, et je crois que cela peut porter ses fruits. C'est en tout cas de cette façon que je vois mon rôle.

### Laurence Monnoyer-Smith

Université de technologie de Compiègne

Je voudrais rebondir sur la question de la spécificité de l'environnement. Comme Marie-Gabrielle Surraud, j'ai été amenée à travailler dans ce domaine au moment où a commencé la réflexion sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication et sur leur insertion dans le modèle délibératif. Ce qui m'a frappée d'emblée, en particulier en matière de bruit puisque j'ai travaillé sur le troisième aéroport parisien, c'est qu'il y a un vrai risque à évoquer des spécificités parce qu'on est confronté à des expertises souvent très pointues et techniques. Le danger est alors de prétendre qu'il est plus difficile d'entrer dans un processus délibératif. Je crois au contraire en la capacité des individus, quand ils entrent véritablement dans un processus délibératif, à fabriquer leur propre expertise, à atténuer la frontière entre profane et expert.

Je pense pour ma part que si spécificité il y a, elle est plutôt liée à la nature de la procédure. Si l'on entre dans un processus délibératif, les acteurs sont constructeurs de leur propre procédure, en tout cas dans une certaine approche de la délibération. La grande capacité d'apprentissage des acteurs est sans doute une spécificité environnementale, même si elle a pu être soulignée dans une moindre mesure dans le domaine de la médecine par exemple.

### Bernard Kalaora

Université de Picardie

Je voudrais relancer la question de l'évaluation des dispositifs délibératifs. Qu'ap-

portent-ils à la cause de l'environnement ? Peut-on en dresser un bilan ? Y a-t-il véritablement un gain ? Je crois personnellement qu'il y a plutôt régression.

### Laurent Mermet

Pour information, deux recherches du programme CDE traitent directement de cette question cruciale. D'une part, Yann Laurans et Isabelle Dubien<sup>1</sup> se sont intéressés à un conflit entre EDF et des défenseurs du paysage sur une ligne à moyenne tension. Le résultat est que les procédures de concertation, en rendant beaucoup plus difficile de passer en force et en ralentissant la réalisation du projet, ont permis à ce dernier d'être profondément renégocié et requalifié au bénéfice du paysage. D'autre part, Didier Busca et Denis Salles<sup>2</sup> se sont intéressés à des dispositifs agri-environnementaux ambitieux, très bien dotés en ressources, et mis en œuvre de manière concertée. Les deux auteurs montrent avec brio qu'au fil des négociations lors de la mise en œuvre on aboutit à une annulation totale des effets environnementaux visés.

### Cécilia Claeys-Mekdade

Les limites atteintes par notre brève discussion sur la distinction négociation/participation montrent à mon avis simplement à quel point la connaissance scientifique est aujourd'hui cloisonnée, y compris dans un domaine aussi spécialisé que celui de l'action publique concertée. Il y a tout simplement trop de publications pour que l'on puisse avoir une approche globale du problème. Si nos recherches ont la prétention d'avoir un impact concret, alors cette insuffisance en a aussi. Peut-être faudrait-il envisager sérieusement des systèmes d'évaluation de la recherche basés sur la qualité plus que sur la quantité des publications...

1. Laurans (Y.), Dubien (I.), 2002, *La requalification de projets d'implantation de lignes EDF contestés : quelle évaluation en tant que résultat de négociation ?*, AScA, Paris.

2. Busca (D.) et Salles (D.), 2002, *Agriculture et environnement. La mise en œuvre négociée des dispositifs agri-environnementaux*, université de Toulouse le Mirail, CERTOP, Toulouse.





# L'impossible concertation : une conception repolitisée de l'écologie, condition pour approfondir l'étude des concertations environnementales ?

Bruno Latour \*

## Résumé

Les *Politiques de la nature* sont une des (rares) tentatives de proposer un cadre théorique global pour penser la prise en charge de l'écologie. L'intervention offrira une réflexion sur la manière dont un tel modèle théorique permet d'aller plus loin que les résultats tirés de la seule étude des processus de concertation et de décision, et réciproquement, d'esquisser des pistes sur la façon dont la connaissance fine de ces processus pourrait déboucher sur des apports à la théorie.

## Préambule

« Impossible concertation » : je placerai mon exposé sous les auspices de Federico Fellini, et de son film *Prova d'orchestra* (Répétition d'orchestre). Dans « concertation », en effet, il y a « concert ». Le film raconte un concert qui commence bien, qui finit bien, mais dont les membres entre-temps se sont battus, chacun à sa partie : le violon pour le violon, la flûte pour la flûte, etc. Le film est traversé par les événements des années 1970, en particulier par la politisation syndicale des différents acteurs de l'orchestre. Il finit cependant par un moment d'accord miraculeux. Couverts de suie, de cendres et de plâtras, les différents instrumentistes se retrouvent et finissent par faire une note qui plaît au chef d'orchestre. Ce n'est pas une mauvaise image, pour introduire la difficulté de penser la concertation !

\* Professeur à l'École des mines de Paris, Centre de sociologie de l'innovation.

## 1. Ce qu'est la représentation, ce que n'est pas la politique

Pour commencer, je voudrais rapidement vous proposer quelques diapositives, puisque, bien qu'on m'ait présenté comme un théoricien, je suis surtout quelqu'un qui s'intéresse au terrain. Ces images nous introduiront à une extension de la notion de représentativité, thème fondamental pour mon propos.

Commençons par cette photographie d'un bord de route où l'on voit des silhouettes noires, découpées dans du contreplaqué. Par cette petite intervention, un préfet arrive à faire représenter à nouveau sur les routes les morts que nous avons tendance à oublier. C'est une intervention administrative, une intervention de design – n'allons pas jusqu'à l'appeler une intervention artistique – en tout cas, une représentation hautement politique. En effet, aux gens qui sont sur les routes, on ajoute ce peuple de morts représentés par des silhouettes dont le caractère, comme certaines études l'ont montré, est parfois un peu angoissant, au point qu'il y aurait parfois des accidents provoqués par ces interventions... La représentation, en politique, ce n'est jamais seulement la représentation par des humains, c'est toujours aussi la représentation multiple par l'art, par la politique, par l'administration, par la science, de l'ensemble des acteurs – ou des actants, si l'on veut utiliser cette expression – qui participent à un espace commun. Sans l'initiative de ce préfet, sans le design des silhouettes, les morts sur la route ne feraient pas partie du collectif, c'est-à-dire de l'ensemble politique qu'il s'agit de composer.

Quel est l'objet de la politique ? Continuons à regarder des photographies.

Sur la seconde, on voit une foule de gens se presser autour du président américain Clinton et de son chat. Même s'il y a une jolie assemblée d'humains et de non-humains, comme vous pouvez le voir, ce n'est pas cela l'objet de la politique.

Cette autre diapositive nous présente une étude préliminaire au célèbre tableau de Rockwell : *Freedom of speech*. On y voit une assemblée où des personnes sérieuses, passionnées, interviennent dans une discussion que l'on suppose très importante et, dans ce cadre, une jeune personne qui se lève et prend la parole. L'intervention politique est présentée ici sous la forme suivante : « Je me mets debout, et je parle ». La difficulté de cette conception-là de la représentation politique, c'est que l'on ne sait pas quel est l'objet qui fait la raison de cette intervention. On nous rend compte de la légitimité de ceux qui sont en train de se représenter eux-mêmes, mais on ne sait pas quel est le contenu de leur parole.

Ce n'est pas non plus la question de la forme des parlements qui est intéressante. Cette quatrième diapositive nous présente le *Reichstag* couvert, œuvre de l'architecte Norman Foster, qui affirmait : « La politique, c'est un grand ensemble transparent ». Il y a là une métaphore très naïve, que moque l'œuvre d'art montrée par la cinquième diapositive : le parlement gonflable instantané

– et littéralement transparent – exposé par Sloterdijk dans l'exposition que j'ai montée à Karlsruhe avec Peter Weibel, intitulée *Making things public*<sup>1</sup>. Sloterdijk ironise en affirmant que les Américains peuvent parachuter ce parlement qui se gonflerait automatiquement au contact du sol : dès lors, les « participants » pourraient s'y installer librement et l'on serait immédiatement en démocratie.

## 2. Quelles rhétoriques pour représenter, réintroduire les choses en politique ?

Ces préambules nous introduisent au cœur de la question que je souhaite discuter aujourd'hui : la question de la « chose » en politique. Bizarrement, c'est un thème peu travaillé en science politique, où l'on parle beaucoup des humains, de la délibération, de la parole, de la rhétorique, de la légitimité, de la procédure, etc. Mais quelle est donc la « chose » qui assemble les humains autour de questions controversées ?

La question est double en fait, alors que l'on n'en traite souvent qu'un volet. Il faut prendre au sérieux deux sens du mot représentation : celui qui concerne la qualification de l'objet dont on parle, celui qui concerne la qualité de l'assemblée qui va en parler. Les deux sens sont toujours mêlés, doivent toujours l'être, et le sont toujours en pratique. La question de la chose publique, de la *res publica* – que l'on trouve évidemment dans l'intitulé de notre bien aimée République, dont on oublie qu'elle est d'abord composée de choses (*res publica*) – est celle d'une enceinte qu'il va falloir tracer. Il va falloir représenter l'ensemble des parties prenantes, c'est-à-dire – et ici je cite John Dewey, comme Loïc Blondiaux tout à l'heure – ceux qui sont concernés par des conséquences imprévues de l'action et qui forment le « public » au sens que Dewey donne à ce terme<sup>2</sup>. Insistons : il ne s'agit pas ici de la « sphère publique », du « public en général », mais uniquement de ceux qui sont concernés par l'action. Il va falloir, et c'est cela qui me paraît toujours un peu oublié, avoir – ou plutôt, se donner – les moyens de représenter la chose dont on parle.

C'est ce que la vieille rhétorique, dont on dit tant de mal, faisait évidemment très bien. Elle était essentiellement une capacité à mobiliser par la parole la chose dont on parle. « Philippe de Macédoine va arriver sous les murs d'Athènes, il faut que nous nous préparions ». C'est par l'intermédiaire de ce discours de Démosthène que l'on se prépare à sa venue – ou, en l'occurrence, que l'on

1. Cette exposition, sur laquelle Bruno Latour revient à plusieurs reprises dans son intervention est intitulée : « La chose publique : atmosphères de la démocratie ». Elle a eu lieu au *Zentrum für Kunst und Medientechnologie* (Centre d'art et média) de Karlsruhe, du 19 mars au 3 octobre 2005. Elle a fait l'objet d'un catalogue important : Latour (B.) et Weibel (P.) (sous la direction de), 2005, *Making things public – atmospheres of democracy*, MIT Press.

2. Dewey (J.), 1927, *Le public et ses problèmes*, traduction et préface de Zask (J.), publications de l'université de Pau, Farrago/Ed. Léo Scheer, 2003.

ne s'y prépare pas ! Mais aujourd'hui, évidemment, on voit que la notion de rhétorique doit être étendue à toutes les formes de visualisation, de représentation, de simulation de la chose dont on parle. Il me semble que dans toutes les discussions autour de la concertation, du concert que nous devons former, nous avons une attention légitime à la première question – la représentation des êtres humains – mais que la deuxième question – comment représentons-nous les choses ? – est en fait aussi intéressante, et l'est d'autant plus que les deux questions sont à traiter ensemble.

### Quelles assemblées pour les nouveaux assemblages ?

Introduisons encore un exemple visuel pour appuyer cette première partie de mon exposé, centrée sur les thèses exposées dans les *Politiques de la nature*<sup>1</sup>.

Sur cette diapositive, vous pouvez voir un bloc diagramme de grande taille, qui représente une vallée des Alpes. Il s'agit là encore d'une œuvre de l'exposition de Karlsruhe, réalisée par Didier Demorcy et Isabelle Mauz, auteure par ailleurs d'un admirable travail sur les bouquetins et les loups dans les Alpes<sup>2</sup> – auquel il me semble juste de rendre hommage dans les murs de l'ENGREF même s'il n'est pas toujours acquis que les gens du corps soient subtils... À première vue le bloc-diagramme, perçu de loin, dans son ensemble, nous montre une vallée bucolique. Mais un dispositif interactif permet de zoomer sur nombre de détails. Et dès que l'on se met ainsi à se rapprocher de tel ou tel aspect du paysage et de la vie de la vallée, on constate qu'il est un objet de dispute. L'image de la vallée bucolique est remplacée par celle d'une forme de parlement, d'un quasi-parlement, d'un assemblage en tout cas, même si ce n'est pas encore une assemblée. Assemblage à l'intérieur duquel se trouve toute une série de conflits, portant par exemple sur la façon de s'occuper des moutons, sur l'usage des subventions de Bruxelles, sur les rapports de force entre les écologistes et certains acteurs locaux, et bien d'autres. Un détail du bloc diagramme montre ainsi une manifestation d'éleveurs, munis de pancartes : « Les ruraux disent non au loup ». En approchant de plus près l'ancienne image bucolique de la « nature », le visiteur s'aperçoit qu'il est en face d'une situation discutée, disputée. La question que j'ai essayé de soulever, sous les termes de *Politiques de la nature*, c'est que la « nature » est elle-même une forme d'assemblée politique. Simplement, les êtres y sont rangés sans beaucoup de discussion. Nous avons maintenant la tâche redoutable de créer l'assemblée correspondant à ces assemblages très hétérogènes. La nature ayant perdu le type spécifique d'agrégation qui lui était – à tort – attribué, on doit lui substituer des formes nouvelles.

Vous – et tout au long de cet exposé, je m'adresserai par ce terme à la communauté que vous formez de chercheurs qui travaillent sur les questions de concer-

1. Latour (B.), 1999, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie ?* La Découverte, Paris.

2. Mauz (I.), 2005, *Gens, cornes et crocs*, éditions de l'INRA, Paris.

tation et décision concernant l'environnement – vous êtes donc engagés dans un travail qui est en partie un travail de pionniers, consistant à retrouver ce qui paraissait évident lorsque l'on parlait de « nature ». Vous êtes devant des assemblages à explorer à nouveau frais, des assemblées à reconstruire. Ce travail est important et difficile : nous savons maintenant qu'il faut payer le prix politique de chaque agrégat qui formait l'ancienne nature (avec son apparente et illusoire neutralité, ou gratuité politique). Cette vallée des Alpes en est l'illustration.

## Le parlement des choses des « politiques de la nature » : les quatre tâches d'une consultation étendue

Il s'agit au fond d'étendre prodigieusement la notion de consultation en considérant qu'il y a quatre grandes fonctions à remplir pour ce travail d'assemblage collectif. Je les rappelle ici rapidement :

- la tâche de perplexité exige d'écouter des êtres nouveaux, non prévus, ou non routinisés, qui peuvent modifier ou mettre le collectif en risque (la notion étant ici utilisée dans le même sens que dans le travail d'Ulrich Beck <sup>1</sup>) ;
- la tâche de consultation – sur laquelle vous êtes experts ! – consiste à repérer, ce qui n'est jamais facile, ceux qui sont, en quelque sorte, concernés par l'épreuve que peuvent présenter ces êtres nouveaux. Rappelons que « ceux » ne désigne pas seulement ici des êtres humains, mais aussi des non-humains. Si vous travaillez sur la forêt amazonienne, il peut s'agir de trouver le bon ver de terre, représentatif de ce qui arrive au sol, tout autant que de trouver le bon écologiste, ou le bon latifundiaire ;
- la tâche de hiérarchie, qui passe justement par la notion à la fois de délibération, de négociation, de *bargaining*, etc., mais aussi par bien d'autres formes, est d'arriver à hiérarchiser ces êtres que la notion de nature autrefois nous donnait en quelque sorte « tout cuits » et tout ordonnés. Il suffit d'ouvrir le journal pour trouver des exemples de telles disputes – par exemple, sur les quotas de poissons dans la mer du Nord. Établir une hiérarchie est une tâche redoutable. Encore une fois, il ne suffit pas que soient rassemblées des personnes adéquates, mais il faut encore que le contenu de la chose représentée soit visible dans l'enceinte où nous en parlons ;
- la tâche de l'institution, de la décision, de la clôture de la controverse, en quelque sorte, est évidemment fondamentale pour la politique. Elle est devenue, vous le savez bien, particulièrement difficile à cause de la prolifération de controverses artificiellement entretenues (comme celles qui expriment des doutes sur la dangerosité de la cigarette, ou sur la réalité du réchauffement global). Nous avons appris que l'administration Bush rajoutait des modalités conditionnelles à toutes les phrases prononcées en public sur le réchauffement du climat, pour affirmer à tout moment que c'est bien un objet de controverses non closes. La question de la clôture, qui était auparavant considérée résolue par

1. Beck (U.), 2003, *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*, Flammarion, Paris.

la séparation entre science et politique (la science pouvait clore la discussion en parlant de « faits »), se trouve maintenant au contraire rentrée de nouveau dans la question politique.

## Du scientifique au politique, tous les « métiers » sont appelés ensemble aux tâches de la consultation

Dans les *Politiques de la nature*, je faisais une proposition, qui reste naturellement ouverte, à tester – par exemple dans vos travaux sur la concertation et la décision. Cette proposition, c'est que ces quatre tâches, ces quatre fonctions, doivent être assurées chacune par plusieurs métiers. Non pas des métiers qui se partagent les tâches en disant l'un : « Moi je prends la consultation », « Toi tu prends la hiérarchie », etc., comme on le faisait au temps où l'on séparait science, politique, administration, juristes, économistes, artistes, etc. Il y a une maison commune à construire. Chaque être nouveau qui arrive dans le collectif doit être travaillé en quelque sorte par chacune des quatre tâches, et pour chacune, des métiers différents doivent collaborer. Ce n'est pas si étonnant, après tout. Quand on fait une maison, il faut des électriciens, des plombiers, des maçons, etc. On n'a jamais donné au plombier une maison, aux électriciens une autre, et une troisième au maçon, et espéré qu'ils allaient pourtant construire un collectif commun !

La notion de concertation, de concertiste, veut dire pour moi la chose suivante. Les scientifiques, par exemple, ne sont pas toujours spécialisés dans la tâche de consultation. Pourtant, ce sont d'assez bons consultants dans la mesure où ils ont inventé l'épreuve de laboratoire, modèle de consultation de non-humains. Les politiques, de leur côté, sont d'assez bons spécialistes dans la tâche de consultation. Mais évidemment, si l'on dit aux scientifiques : « Vous vous occupez de cette fonction, et moi de politique », il n'est pas étonnant que l'on ne s'entende jamais. Les politiques, comme les scientifiques, sont des porte-parole des êtres, qu'ils peuvent éprouver par des démonstrations : démonstrations de rue (réussies ou ratées) pour les politiques, démonstrations de rats (réussies ou ratées) pour les scientifiques. La différence ne passe plus, c'est pour moi un point acquis, entre des types « politiques » et des types qui seraient « scientifiques », mais par le type d'êtres dont on parle, la qualité de la représentation, de la démonstration, de l'expérimentation, etc.

### 3. Des objets aux choses

Nous avons maintenant à faire – et vous, qui travaillez sur la concertation et la décision, le savez autant que moi – à des enceintes communes extrêmement controversées et la deuxième question que je voudrais approfondir est celle de leur représentation.

Je suppose résolu l'obstacle que représentait la notion de nature. L'environnement, ce n'est pas ce qui nous environne. La question de l'environnement est celle de la retrouvaille avec toutes les questions qu'on avait cru laisser tomber, celle de tous les non-humains avec lesquels nous partageons notre existence.

En fait, nous ne l'avons jamais laissé tomber. Dans l'exposition de Karlsruhe, nous avons reconstitué la fresque du bon et du mauvais gouvernement, d'Ambrogio Lorenzetti, qui date du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Pour le bon gouvernement, on voit à la fois des architectures, des humains et des paysages prospères. Pour le mauvais, on voit à la fois des architectures, des humains et des paysages ruinés. L'idée que les choses soient évidemment liées à la désignation de la bonne ou de la mauvaise politique n'est donc pas une idée neuve. Quelqu'un disait que l'on se trompe toujours de nouveauté : en voilà un très bon exemple. Les choses reviennent simplement à la place politique qui avait toujours été la leur depuis l'origine de la vie politique.

Pour autant, le problème de la représentation, de la représentativité, reste posé – ou se (re)pose – dans toute son acuité. Rappelons-en la double signification : les gens qui sont là assemblés sont-ils légitimes ? La chose dont on parle est-elle également représentée de manière légitime ? Dans les affaires qui nous concernent, le sens épistémologique et le sens politique du mot « légitime » se recourent constamment comme on le voit dans les nombreuses études que vous avez faites, par exemple, sur les rivières, ou dans les travaux de Laurent Mermet sur le dossier de l'ours<sup>2</sup>. À chaque fois, les deux sens de la représentation sont en jeu, plus un troisième sens, le sens artistique en quelque sorte : c'est-à-dire celui de la représentation comme création d'un espace à l'intérieur duquel les deux sens précédents peuvent se déployer – par exemple, la représentation théâtrale.

Je rappelle l'excellente thèse de Jean-Pierre Le Bourhis<sup>3</sup>, effectuée sous la direction de Pierre Lascoumes, sur les commissions locales de l'eau créées par la loi sur l'eau de 1992. C'est un exemple magnifique de ce qu'est cette nouvelle politique de la représentation, notamment grâce à l'attention qu'il a portée aux cartes et à la cartographie, aux types de simulations qui permettent le jugement.

Je voudrais revenir ainsi sur un point qui a été au centre de l'exposé de Loïc Blondiaux lors de la première partie de cette séance de séminaire : celui de la délibération. Encore une fois, on sait mal de quoi est faite la délibération, c'est-à-dire quel est son contenu. Or toutes les études qui ont été citées sur la délibération montrent la rapidité et la labilité extraordinaires des changements d'opinion à partir du moment où l'objet dont on parle change. Je ne vous étonnerai pas en disant que dès que l'on fait passer la science politique du côté des choses et des objets, les passions et les sentiments que nous avons changent en

1. Brenot (A.-M.), 1999, *Sienna au XIV<sup>e</sup> siècle dans les fresques de Lorenzetti : la Cité parfaite*, L'Harmattan, Paris ; Skinner (Q.), 2003, *L'artiste en philosophie politique. Ambrogio Lorenzetti et le Bon Gouvernement* (traduit par R. Christin), éditions du Seuil, Paris.

2. Mermet (L.), Benhammou (F.), 2005, « Prolonger l'inaction environnementale dans un monde familial : la fabrication stratégique de l'incertitude sur les ours du Béarn », *Écologie et politique*, n° 31, pp. 121-136.

3. Le Bourhis (J.-P.), 2004, *La publicisation des eaux. Rationalité et politique dans la gestion de l'eau en France (1964-2003)*, thèse de doctorat en science politique, université Paris I.



## L'environnement en débat

fonction de chacun des objets – ou, comme disent les Anglais, des *issues* – qui nous concernent. Nous n'avons pas la même gamme de passion, d'intérêt, d'indignation, sur l'entrée de la Turquie en Europe, le référendum sur la constitution européenne, la pollution des eaux de la Seine, les organismes génétiquement modifiés, la guerre en Irak ou l'installation d'une crèche dans notre quartier. Pour chaque objet, nous sentons un type d'attachement et une capacité de modifier nos intérêts et nos passions différents, ce qui prouve que l'objet compte. Entre les procéduralistes et les substantialistes, il y a quelque chose d'autre. Cette chose, je l'appelle la « chose », parce que – et c'est maintenant un terme, un thème, bien connu en philosophie – dans toutes les langues d'Europe, le mot « chose » veut dire une assemblée de gens quasi judiciaire autour d'un sujet de dispute. C'est par exemple le latin *res*, le grec *aitia*, l'allemand *Dinge* ou le fait que le parlement islandais s'appelle « la chose ». Les choses sont donc dès le départ entrées dans le domaine de la concertation ; elles sont d'emblée sujets de dispute. Nous nous assemblons non pas parce que nous sommes en accord, ou parce que nous nous sentons faire corps, comme dans nombre d'illusions bien enracinées, nationalistes ou territoriales. Nous nous assemblons parce que nous avons des sujets de dispute en commun et c'est l'origine du mot chose.

L'argument général de l'exposition *Making things public* est que les objets (extérieurs à la concertation) sont devenus des choses (intérieures à l'enceinte de la concertation).

## Les travaux sur la concertation sont devant une alternative entre l'évacuation du politique et le retour du politique

Avec vos travaux sur la concertation, vous êtes parmi les premiers témoins – et acteurs – de cette transformation. Alors qu'avant les objets étaient hors discussion, hors assemblée, pourrait-on dire, nous pouvions croire qu'ils apportaient la paix, lorsque les « faits » parlaient, par quelque miracle de la science, directement. Or nous savons bien, maintenant, que lorsque les humains se tournent vers les objets, ils trouvent des choses en désaccord. Il suffit d'ouvrir le journal : l'objet a une fâcheuse tendance à ne plus créer l'accord. Ce n'est pas étonnant : il est simplement redevenu non plus ob-jet (en allemand, *Gegenstand*), « simplement » posé devant nous, mais chose (en allemand, *Dinge*), problème qui nous assemble. Cette situation est beaucoup plus intéressante pour ceux qui s'occupent de la concertation. Mais en même temps elle rend leur but difficile. Pourquoi ? Parce qu'il faut bien admettre que toute la philosophie politique est inspirée par l'idée de se débarrasser de la politique – c'est-à-dire, de la politique en tant qu'elle a un contenu : les choses. Nous avons derrière nous – et vous avez derrière vous – deux mille ans de philosophie politique qui disent : « Au fond, si seulement on pouvait se débarrasser de la politique ! Mettons-nous autour d'une table, raisonnons, soyons rationnels, apportons des objets, mettons un peu plus de science dans cette affaire, foin des passions déraisonnables : nous allons parler droit et tomber ainsi sur la solution probablement la meilleure ». Que



cela soit exprimé en termes de négociation, d'argumentation, il y a ce rêve qui commence avec le Gorgias de Platon et qui s'est poursuivi jusqu'à Habermas <sup>1</sup>. Un rêve, pour simplifier, de se débarrasser de la politique. C'est le poids de ce rêve sur vos épaules qui vous rend un petit peu voûtés (!), et qui fait que vous avez, si l'on peut parler ainsi, à lutter pour vous redresser.

Ce point me semble le plus important pour la concertation parce que vous êtes assis précisément sur une ligne de fracture entre le retour du politique d'un côté, et de l'autre sa disparition. Laurent Mermet m'a présenté comme étant provoquant – ce qui n'est pas si vrai, je suis plutôt fraternel ! – et c'est ce qui me permet de résumer votre dilemme à vous, les concertationnistes, ou les concertistes – je ne sais comment il faut dire – de façon très directe dans les termes suivants. Ou bien, vous en rajoutez : vous rajoutez un nouveau chapitre à la tradition des sciences politiques, à la grande histoire de la disparition du politique. Ou bien au contraire, notamment du fait de la situation très bizarre, bricolée, para-institutionnelle dans laquelle vous vous trouvez, vous appelez au retour du politique.

Dans le premier terme de l'alternative, il s'agirait de renforcer une barrière supposée entre d'un côté la concertation et de l'autre le conflit. Dans cette optique, on parle de concertation pour éviter les conflits, on parle de gouvernance, qui est le terme qui code en quelque sorte l'idée d'une vision débarrassée du politique, et l'on renvoie à un « autre côté » la lutte, le désaccord. On met d'un côté la gestion – une expression que Pierre Legendre, le grand commentateur du droit romain et le grand ennemi de la gestion, nous a appris à haïr : l'idée que l'on pouvait gérer une situation et s'abstraire de ses dimensions passionnelles <sup>2</sup>. Et les passions, on les renvoie – on les exile – de l'autre côté. On nous somme de choisir, en quelque sorte, entre Jürgen Habermas et Carl Schmitt. La concertation serait un moyen pour qu'Habermas absorbe Schmitt, pour que la discussion dépasse le conflit, pour que l'accord périmé le désaccord, pour qu'il n'y ait jamais d'ennemis, mais des gens sympathiques autour de la table.

Nous partageons, si j'en juge par exemple les travaux de Laurent Mermet, un rejet de cette conception qui oppose la concertation et le conflit et en rajoute sur la disparition du politique. Cette conception n'a pour nous pas de sens. La chose nous assemble pour la concertation précisément parce que nous sommes en désaccord. À la racine même, concertation et conflit sont hybridés : nous ne pouvons que choisir le second terme de l'alternative et aborder la concertation comme un appel au retour du politique.

Ce choix est rendu plus difficile, plus dangereux, dans votre domaine de l'environnement, parce que les écologistes eux-mêmes – écologistes « politiques » aussi bien que « scientifiques » – ont réutilisé la notion de nature pour se simplifier la vie politique, pour court-circuiter, ainsi que je l'explique dans les *Politiques de la nature*, le dur travail du politique. En réutilisant la nature, les écologistes ont en quelque sorte rajouté une couche sur la disparition du

1. Latour (B.), 2001, *L'espoir de Pandore. Pour une version réaliste de l'activité scientifique*, La Découverte, Paris (cf. notamment les deux chapitres sur le Gorgias).

2. Legendre (P.), 1998, *Leçons I. La 901e conclusion. Étude sur le théâtre de la Raison*, Fayard, Paris.

## L'environnement en débat

politique : par exemple si les oiseaux migrateurs sont indiscutablement en danger, alors, ce n'est pas du tout la peine de faire de la politique avec les chasseurs. Si la science a raison par hypothèse, alors elle peut dire directement le droit, dicter les directives européennes, et court-circuiter la politique au nom de la raison. Le fait que les écologistes, eux qui auraient précisément dû être ceux qui en réintroduisant les choses auraient réintroduit le politique, aient au contraire participé à un travail d'évacuation du politique, rend très délicate votre tâche du retour du politique.

Je voudrais aborder avec vous deux solutions pour aborder la tâche.

## Refonder le travail politique sur le travail de représentation des choses

La première est donc le retour aux choses, aux *issues*. Une jeune et importante philosophe néerlandaise, Noortje Marres, vient de terminer une thèse <sup>1</sup> intitulée *No issue, no politics* – pas de chose, pas de politique, ou pas d'enjeu de dispute, pas de politique. Elle repart des écrits de John Dewey et de Walter Lippmann et montre qu'à chaque fois que l'on appelle à une délibération, c'est qu'un nouvel être, un nouvel objet se présente. On en néglige souvent les plis et les détails, pour concentrer l'attention sur les procédures. Or il faut à l'inverse s'y intéresser car ces plis et détails comptent. Nous sommes attachés à des *issues*, et ce sont les modifications, y compris dans les détails, de ces choses qui nous font varier. Si vous regardez les études sur l'eau réalisées dans votre domaine, il est frappant de voir qu'à chaque fois que l'on modifie la représentation (au second sens introduit plus haut), c'est-à-dire que vous simulez différemment la chose, les positions des acteurs sont d'une labilité extrême. Nous n'avons pas du tout affaire à des intérêts qu'on pourrait aller repérer dans une certaine définition du social posée *a priori* (bourdieusienne, par exemple), mais au contraire à une labilité parce qu'au fond, ce que représente la politique, ce sont des attachements aux choses. On le sait depuis Aristote, simplement, on l'avait un peu oublié. Si vous changez les choses, si vous modifiez la représentation des choses, alors, vous changez les attachements. Je crois que si vous avez l'expérience d'une assemblée de copropriétaires, vous comprendrez tout de suite ce que je veux dire. Nous sommes attachés à des gens qu'on déteste profondément, ou que l'on ne veut pas voir, mais avec lesquels nous avons en commun un certain nombre de trucs, de bazars, d'attaches à l'intérieur desquelles nous sommes pliés. Toute modification de ces attaches transforme les passions que nous ressentons à l'égard des autres membres de l'assemblée.

Ce n'est donc pas un paradoxe de rajouter de l'objectivité – c'est-à-dire des objets – à la politique. La politique manque d'objectivité – dans le sens que lui donne Isabelle Stengers, d'objecteurs, d'objections <sup>2</sup>.

1. Marres (N.), 2005, *No issue no politics*, PhD in philosophy, (director : G. de Vries), Amsterdam.

2. Stengers (I.), 1993, *L'invention des sciences modernes*, La Découverte, Paris.

## Faire vivre le « fantôme public »

La deuxième solution est beaucoup plus difficile. Je voudrais l'aborder simplement à partir d'une analyse proposée par Lippmann. Rappelons que Dewey a écrit son livre *Le public et ses problèmes*, traduit depuis 2003 par Joëlle Zask (éditions Farrago). Ce livre était une réponse à celui de Lippmann, qui s'appelle *Le fantôme public*<sup>1</sup>. Ce fantôme est important à comprendre parce que c'est le contraire d'un corps politique. Au fond, il faut insister sur cette opposition entre corps politique et fantôme public. Le corps politique, dans la représentation hégélienne, rousseauiste, jacobine, que nous avons de la politique, voit tout citoyen comme une cellule d'un corps politique représenté généralement par l'État. Je caricature, bien sûr, mais tout se passe au fond comme s'il n'y avait pas de travail à faire pour produire cet assemblage. Il y a déjà, en quelque manière, un État, une Société, un Capital, qui représente le bien commun. Sous cet angle, l'exercice que beaucoup de concertationnistes essaient de faire, c'est d'arracher le citoyen à sa vue cellulaire pour lui faire partager cette vue du corps politique dans son ensemble : « Pensez, Monsieur, pensez, Madame, au bien commun ! ». On sait avec quelle virulence les politiques accusent les « NIMBYs », ceux qui feraient le contraire, qui mettraient en avant leurs propres intérêts, leurs « petits intérêts privés ». Le mépris du NIMBY est un signe clair de refus du politique. On suppose l'existence d'une volonté générale – qui s'intéresse au bien commun et qui permet de sortir de l'égoïsme – et l'on critique les intérêts particuliers parce qu'ils demeurent « attachés » à leurs « petits problèmes ». Eh oui, nous sommes attachés à nos petits problèmes ! On peut changer de problème ; on peut changer d'attachement ; mais ce qui est impossible c'est de ne plus être attaché et d'avoir quand même une opinion et un accord. Rousseau ne nous a jamais expliqué par quel moyen, sinon par un miracle, on passait de l'égoïsme à la volonté générale.

Quel est l'opposé de cette vision ? C'est vous qui la vivez de l'intérieur. Le contraire du miracle de la volonté générale, c'est la production d'un fantôme. Le terme est utilisé par Lippmann dans deux sens différents. D'une part, négativement, pour signifier que nous nous illusionnons lorsque nous nous imaginons qu'il existe un corps politique avec des citoyens qui vont abandonner leurs intérêts particuliers pour partager en quelque sorte le bien commun. D'autre part, et surtout, positivement, pour dire que la politique est un passage, un passage très particulier : un passage impossible. Vous qui travaillez sur la concertation et la décision êtes particulièrement bien placés pour apprécier ce point fondamental. La politique est une parole courbe, la parole impossible. Or, toutes les théories de la délibération supposent au contraire des paroles droites : « Parlons raisonnablement ensemble, assis à une table ! »<sup>2</sup>.

Pour l'exposition de Karlsruhe, nous avons envisagé de construire une salle habermassienne. Mais j'ai constaté avec étonnement que nous ne savons pas de quoi elle aurait l'air. Quelle est la couleur des murs ? Quelle est la taille de la

1. Lippmann (W.), 1925, *The phantom public*, réédition Transaction publishers, 1993.

2. Latour (B.), 2002, « Et si l'on parlait un peu politique ? », *Politix*, volume 15, n° 58, pp. 143-166.

## L'environnement en débat

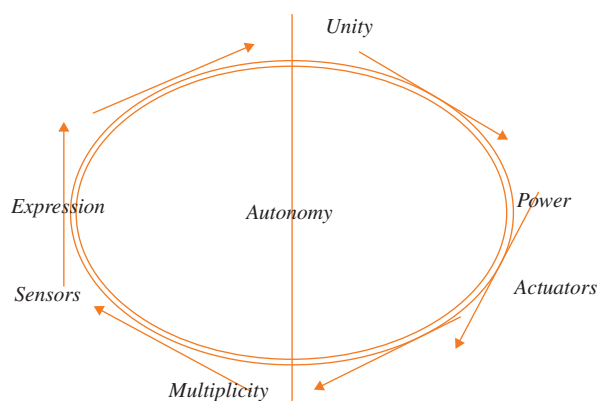
table ? Comment les gens sont-ils vêtus ? C'est une question importante, puisque ce qui nous importe, ce sont les techniques de la représentation. Vous tous, comment imaginez-vous l'équipement d'une salle habermassienne ?

## Du nombreux à l'un, de l'un au nombreux : le politique comme cercle de passages impossibles

Or ces questions, lorsqu'il s'agit de faire apparaître le fantôme public, comptent. Chaque modification dans les techniques de représentation va permettre à la parole courbe de parcourir le cercle que j'ai représenté dans la figure 8.

Figure 8.

### Le public fantôme de Lippmann



Pourquoi ce cercle est-il « impossible » ? Pourquoi la politique est-elle en quelque sorte l'art des mots « tordus » ? D'abord, parce qu'il faut passer de la multitude à l'unité. Vous êtes bien placés pour le savoir : l'épreuve de la concertation, de la décision, ne cesse de montrer que passer de beaucoup à peu, c'est une opération, une transsubstantiation, quasiment impossible. En tout cas, impossible pour les gens qui « parlent droit ». Si elle est possible, c'est par des vecteurs d'un style très particulier, que la science politique a malheureusement presque complètement ignorés, et qui sont pourtant essentiels. En réfléchissant à vos études de terrain, pensez à ces moments, ces passages, où l'on vous a dit : « Ah non, mais là, c'est particulier, c'est politique, il y a eu un truc, un coup... ». Les Anglais ont pour cela un mot admirable : le *spin*. Je suis un fan du *spin*. Le *spin*, c'est le parler vrai en politique. *Spin*, cela veut simplement dire que la parole doit être capable de faire ce cercle, le premier cercle, qui conduit de la multitude à l'unité. C'est l'autonomie de la philosophie politique, mais profondément transformée. Une autonomie étrange : nous sommes nombreux, et nous sommes représentés par peu. C'est le grand problème de Lippmann.

Le cercle est aussi à prendre dans un autre sens : le passage entre l'autorité et l'obéissance. Il est tout aussi mystérieux que le précédent : nous savons que nos représentants ne nous ressemblent pas, et nous savons que nous leur obéissons pour des raisons qui n'ont aucun rapport avec l'ordre qui a été donné.

Si nous arrêtons de parcourir ce cercle, la politique disparaît. Pas pour les tenants du corps politique : pour eux, le corps politique est là quoique vous fassiez ; la société est là, les intérêts sont en place, vous les alignez, tout va très bien. Mais le fantôme politique, lui, tel que le définit Lippmann, doit être repris. Si vous le suspendez ne fût qu'une minute, il disparaît. C'est cela le fantôme du politique et je pense que c'est une notion très intéressante pour des gens qui font de la concertation. Un cercle impossible – impossible pour des définitions « droites », rationnelles – à remplacer par un cercle possible – possible pour la parole « courbe ». C'est la qualité même d'une vérité politique d'être capable de dire, comme dans l'exemple célèbre du général de Gaulle parlant devant les Français d'Algérie : « Je vous ai compris ». Ça, c'est du *spin*, c'est la vérité. La vérité politique, c'est de suivre ces paroles qui sont capables de transformer, de couvrir l'ensemble du cercle.

## 4. Conclusion : cinq propositions sur le « dire vrai » politique

Pour finir, je proposerai cinq points, qui complètent ceux énumérés par Loïc Blondiaux plus tôt dans cette séance, et qui portent sur les conditions de vérité, les conditions de véridiction du cercle politique.

Ces points me semblent des hypothèses intéressantes à tester dans le domaine d'investigation qui nous réunit ici, des éléments peut-être pour un projet de recherche futur. Vous pouvez déjà les éprouver à la lumière de vos travaux, de vos terrains, parce que je pense que vous avez tous des exemples qui permettent d'infirmer ou de valider cet argument : le politique est un fantôme qui est achevé, réalisé, par des paroles courbes, qui ne répondent pas aux règles de transport de l'information, à ce que j'appelle « l'information double clic », au modèle illusoire d'une représentation sans intermédiaire. Par exemple, vouloir la transparence en politique, ou bien vouloir que les représentants ressemblent aux représentés ou soient parfaitement compris par eux, c'est rendre absolument impossible la fabrication du cercle. C'est une absurdité : nous sommes nombreux et il y a peu de représentants. Tout ce dont on nous bassine comme exigence du politique rend impossible la parole politique. C'est sans doute là qu'il faut aller chercher la source de la crise française de la représentation : on demande à la politique quelque chose qu'elle ne peut pas du tout donner.

Voici donc six propositions sur les conditions de vérité de la parole courbe du politique :

1) Le *spin* est le parler vrai de la politique. Cela revient à dire que toute parole passe pour politiquement mensongère si elle n'achève pas le cercle. Achever

le cercle, c'est être capable de le réaliser dans son ensemble. Une parole qui s'intéresse seulement à un des éléments du cercle, mais qui n'est pas prête à le parcourir dans son entier n'est qu'un grognement, ou une parole mensongère. Ainsi qu'un ordre donné, ou toutes les illusions des élites sur le peuple qui devrait, chose impossible, obéir aux règles.

2) Il faut toujours recommencer. Conditions évidemment redoutables, et qui explique que plus personne ne veut parler de politique, pourquoi on ferait n'importe quoi pour ne pas faire de politique. Si on arrête de faire de la politique, c'est-à-dire de faire activer le cercle, il n'y a pas de bien commun, il n'y a pas de public, il n'y a pas d'État. Les ingénieurs fonctionnaires de l'École des mines, par exemple, sont supposés représenter le bien public par une incarnation définitive, à vingt-deux ans. Quoiqu'ils fassent, quoiqu'ils sachent, sans avoir jamais à prouver, à explorer ce cercle. C'est l'avantage énorme d'être d'un corps ; mais un corps politique, ce n'est pas le fantôme public. Il vaudrait mieux des fantômes – au sens où j'utilise le mot ici – que des corps !

3) Il n'y a pas d'inertie du politique. C'est là l'énorme souffrance dans laquelle nous sommes en ce moment : nous espérons toujours une inertie du politique, le retour d'un capital dans lequel nous pourrions puiser. « Quand même, nous sommes des citoyens ! Quand même, nous sommes en république ! Quand même, nous avons un État ! » Non : on n'a pas d'État, on n'a pas de république, si l'on ne fait et ne refait sans cesse le cercle du politique. Cette contrainte est très forte et explique pourquoi lorsqu'on est élu, la première chose que l'on fait est d'essayer d'éviter d'avoir à l'être à nouveau et de se dissimuler en quelque sorte le coût colossal à payer pour fabriquer, pour faire vivre, le fantôme public.

4) Une quatrième condition concerne le dimensionnement du cercle politique. On voit qu'il y a des cercles trop petits, qui ne sont pas prêts en quelque sorte à compter les parties prenantes du cercle politique. Il peut être trop grand aussi comme on l'a vu pendant la discussion sur l'Europe ou comme on le voit aujourd'hui dans les arguments sur la globalisation et « le grand vent du large ». Toujours est-il que le dimensionnement est une dimension essentielle du politique. Trop petit, c'est l'enfermement ; trop vaste, c'est la perte de tous les repères.

5) Cinquièmement, il faut être prêt à se faire des ennemis. Vous connaissez bien cette condition, même si l'on essaie toujours de l'éliminer. Même si je ne reprends pas tout l'appareillage réactionnaire de Schmitt, reste un point fondamental dont il est difficile de se débarrasser : c'est la production d'un « eux-nous », pas forcément hostile, comme le dit d'ailleurs bien Schmitt, mais provisoire. Provisoirement, ce sont des ennemis : « C'est nous et pas eux ». Les questions de sang, de guerres, de souveraineté, ne peuvent pas être éliminées si une parole doit être politiquement juste. On peut dire bien d'autres choses. On peut parler moralement, religieusement, scientifiquement, mais on ne parlera pas politiquement. Cet usage de l'adverbe est à souligner : est-ce que l'on parle politiquement quand on parle politique ? Je pense que souvent on parle de politique, mais on ne parle pas politiquement, c'est-à-dire que l'on n'est pas prêt à remplir les conditions d'achèvement du cercle.

6) Enfin, sixièmement, la parole politique doit être objective en ce sens particulier que l'on doit voir autour de quel objet, représenté comment, elle fait tourner le cercle du politique. Quelles sont les techniques de représentation qui permettent dans une commission locale de l'eau d'amener la rivière dans l'assemblée ? Quelles représentations permettent de faire la preuve – l'exigence d'objectivité et de vérité du politique est aussi une exigence de preuves ? Elle ne ressemble évidemment pas à celle de l'ancienne épistémologie, mais elle n'est pas non plus sans rapport : prouver, c'est un ensemble de tâches, de fonctions, auxquelles doivent concourir des métiers différents.

Il y a d'autres conditions, qu'il serait trop long ici de détailler. Mais en tout cas, si elle ne remplit pas les six que je viens d'énumérer, il est impossible qu'une parole soit politiquement vraie. Elle ne peut, surtout, être légitime. C'est par exemple le cas de certains débats publics, dont les participants sortent toujours sceptiques : « Les dés étaient pipés d'avance », « c'était pour la galerie », etc. Yannick Barthe<sup>1</sup> a étudié l'organisation qui est probablement maintenant la plus transparente qui soit : l'ANDRA. Cette agence organise des débats à n'en plus finir : allez sur internet, vous y trouverez tous les détails, jusqu'aux CV de tous les orateurs ! Or cela n'a fait aucune différence. Personne ne croit ce qu'ils disent. Personne ne veut de leurs déchets. Cela n'a pas d'influence, alors qu'ils font absolument tout, en matière de débat public. Ils ont lu ce que vous avez publié, ce qu'ont publié les Américains, ce qu'ont publié les Québécois, et pourtant les gens ne veulent pas des déchets. Devant ce retour du politique, les malheureux de l'ANDRA sont déprimés parce qu'ils ont suivi tous vos avis, sans effet.

La concertation, c'est bien, à condition de faire aussi de la politique, ou plutôt, de parler politiquement ce qui veut dire, je le rappelle, non pas rajouter de la manipulation à de la science, mais rajouter de l'objectivité et de la vérité à la parole publique.

1. Cf. Barthe (Y.), 2000, *La mise en politique des déchets nucléaires. L'action publique aux prises avec les irréversibilités techniques*, thèse de doctorat en socio-économie de l'innovation, ENSMP-CSI ; et Barthe (Y.), 2003, « Les conséquences inattendues des procédures de concertation. Retour d'expérience dans le domaine des déchets nucléaires », in Billé (R.), Mermet (L.) (sous la direction de), *Concertation, décision et environnement. Regards croisés*, La Documentation française, Paris, volume II, pp. 193-202.



## Table ronde

### Laurent Mermet

Merci pour cet exposé fort riche, et en particulier pour avoir joué le jeu des croisements entre les questions de concertation, qui sont les nôtres dans le séminaire, et les problématiques très spécifiques de ton travail, en particulier celles des *Politiques de la nature* et de *Making things public*. La discussion s'annonce délicate, parce que l'exposé lui-même possédait cette fameuse « courbure », qui a notamment pour effet de rendre la discussion très différente de celle qu'introduit la parole « droite ». Un peu comme au tennis les balles peuvent paraître droites mais ont la courbure de l'effet, qui les fait revenir dans le terrain alors que cela paraissait « impossible », et qui les rend si difficile à renvoyer.

Je voudrais faire trois remarques pour préparer le terrain au débat avec la salle.

#### **Qu'en est-il des assemblages d'assemblages, des assemblées d'assemblées ?**

La première concerne les assemblées et les assemblages. À partir du moment où l'on s'assemble autour d'un objet qui nous divise – un objet écologique, par exemple – on se trouve bien dans une enceinte qui se construit *ad hoc*. Mais les choses sont nombreuses, elles aussi. Il y en a partout ; elles nous sautent dessus sans arrêt. Du coup, les assemblages, les assemblées se multiplient. Cela pose la question de savoir comment fonctionne l'ensemble des assemblées. Si nous avons autant d'assemblées que d'objets, si de plus les choses sont labiles, avec des représentations qui les recomposent sans cesse, et par contre-coup, recomposent les assemblées, comment fonctionne la multitude des assemblées ?

La question se pose d'autant plus que l'on se retrouve avec des assemblées de tailles extrêmement différentes. Entre la vallée alpestre de Mauz et Demorcy d'une part, et le village mondial où se négocient les questions de changement climatique d'autre part, les assemblages et les assemblées semblent voués à l'enchevêtrement.

Comment fonctionnent-ils ensemble ? On peut imaginer plusieurs interprétations du collectif des « politiques de la nature ». On peut par exemple le voir comme un collectif au sein duquel des assemblées à géométrie variable discutent de diverses choses, et s'activent (en parcourant les étapes de perplexité, consultation, hiérarchie et clôture) à les intégrer au collectif ou à les en expulser. On pourrait aussi voir le collectif comme un modèle qui décrit précisément une assemblée qui a été convoquée, en quelque sorte, par une chose précise, circonscrite, comme le problème de l'élevage et de l'entretien du territoire dans la vallée alpestre où revient le loup.

Il me semble que ces diverses interprétations ne jettent pas la même lumière sur les propositions que tu as exposées. Elles renvoient aussi à des questions importantes pour le domaine de la concertation, par exemple : jusqu'où peut-on, devrait-on, multiplier des enceintes de concertation *ad hoc* ? Est-ce que la multiplication actuellement observée de telles enceintes relève d'une évolution d'ensemble de notre manière de faire de la politique ? Ou bien au contraire peut-elle être vue comme une fragmentation induite par une forme de dépolitisation ? Les dispositifs de concertation devenus très nombreux sont-ils à considérer comme des nouvelles assemblées politiques ? Ou faut-il plutôt guetter les recompositions qu'ils peuvent induire dans des assemblées politiques qui ne relèveraient pas, *a priori*, de la concertation ?

#### **Le discours courbe de l'éristique**

Ensuite, puisque tu as évoqué une certaine propension des ingénieurs à la parole « droite », je voudrais faire état d'une expérience vécue dans ces murs. Dans les années 1980, à une époque où le discours technique était encore souvent vu ici comme l'arbitre des controverses, un ingénieur enseignant, Pierre Pernès, organisait dans le cadre de la formation continue un stage sur l'éristique (l'art de gagner un débat devant un public)



animé par un spécialiste passionné de cette question.

L'apport essentiel du stage était de faire comprendre pourquoi un discours courbe était plus efficace, dans un contexte éristique, qu'un discours où les arguments s'enchaînent de manière tout à fait rigoureuse. Le formateur apportait donc des méthodes pour se préparer au débat en montant un réseau d'arguments liés les uns aux autres à la fois de manière suffisamment crédible, et de manière suffisamment peu rigoureuse pour que les arguments puissent tracer des lignes circulaires, courbes. L'intérêt de telles lignes est double : elles se dérobent à la contradiction parce qu'elles rendent plus difficile pour l'opposant de voir clairement ce qui est vraiment affirmé ou non ; elles offrent des possibilités accrues pour couvrir un espace plus grand de positions et de registres, occuper le terrain, et multiplier les chances de susciter, chez l'auditoire cette fois, des réactions positives. Des exercices pratiques avaient permis de toucher du doigt la pertinence de cette manière de poser le problème, et l'efficacité des techniques. Ils m'avaient aussi permis de constater la coexistence, dans un groupe d'ingénieurs, de raisonnements très « géométriques » d'une part, qui d'une certaine façon voudraient traiter des problèmes publics comme on traite un problème technique d'école, et d'autre part d'un art plus politique du débat lié à l'expérience du pouvoir. Il était clair que ces capacités – ou ces préférences – étaient très inégalement dosées chez les uns et les autres, chez les « gagnants » et chez les « perdants » qui ressortaient nettement des débats simulés lors du stage.

L'expérience de l'enseignement avec les élèves ingénieurs montre d'ailleurs tous les jours cette co-existence entre des modèles scolaires de raisonnement – clarification du problème posé/identification de la bonne solution – et des modèles plus politiques – formulation de problème et propositions d'action, conçus et formulés en situation, de façon à réduire les oppositions et à encourager les adhésions.

Pour revenir au discours courbe du politique, cet exemple de techniques éristiques montre d'après moi à quel point cette courbure est liée à la rhétorique, y compris jusque dans

ses aspects de technique et de savoir-faire. Ce n'est pas n'importe quelle représentation des choses qui permet de « tenir » une assemblée.

**Le développement durable :  
une machine à faire tourner  
le cercle du politique ?**

Enfin, je voudrais introduire ce qui me semble un exemple, dans notre domaine, de discours qui fonctionne en cercle – au sens qui nous est ici proposé. Il s'agit du développement durable. Cette notion, si l'on peut s'exprimer ainsi, s'est constituée à force de faire tourner les revendications écologiques dans la machine à laver politique.

Ce concept a démontré sa capacité à faire tourner le débat en rond d'une manière qui réagence les tactiques, les intéressements, les discours, etc. À la lumière des arguments développés dans l'exposé, on peut suggérer des hypothèses sur ce qui fait sa force. Il semble capable de prendre en charge la totalité des attachements ou des êtres en présence pour les tenir ensemble en une seule affirmation ; et cette affirmation devient un mot d'ordre, qui peut être repris par chacun de tant de manières, faire l'objet de tant d'interprétations ou de mises en œuvre, que l'on a en effet l'impression de fabriquer du multiple avec de l'un, pour reprendre les termes du cercle. Ces capacités étonnantes peuvent être rapprochées aussi de l'étonnante efficacité éristique de la notion : on rencontre très peu d'opposants déclarés au développement durable ; c'est devenu un loisir dans notre milieu de prendre une controverse environnementale, et de montrer que chacune des positions dans la controverse peut s'argumenter en termes de développement durable.

On voit que la notion répond d'emblée à quatre des conditions de « parler vrai » politiques proposées : elle ne manque pas de *spin*, elle est ressassée et redéfinie sans relâche, elle se prête de façon prodigieuse au (re)dimensionnement (du local au global), elle accueille volontiers en son vaste sein d'innombrables représentations de choses : modèles, simulations, jeux de rôles, etc. Au fond, c'est la condition portant sur les ennemis, le « eux-nous », dont on voit le moins

## L'environnement en débat

immédiatement dans quelle mesure elle est remplie. Mais c'est sans doute parce que les ennemis du développement durable ne sont pas désignés, magnifiés et attaqués, mais au contraire exclus discrètement par le seul fait qu'ils se situent en dehors du consensus, ce qui est d'autant moins tenable pour eux que ce consensus est plus large : n'est-ce pas une variante de la logique de l'entonnoir, que

j'ai présentée dans une séance antérieure du séminaire <sup>1</sup> ?

Toujours est-il que tel qu'il est aujourd'hui, le développement durable ne semble pas avoir épuisé sa capacité à faire tourner – mais aussi à enfermer dans un cercle politiquement « tenu » – la parole sur l'environnement.

---

1. Cf. la séance 12 du séminaire.

## Discussion avec le public

### Bruno Latour

Je voudrais réagir sur deux points de discussion qui viennent d'être introduits.

D'une part, sur l'éristique. L'éristique est une des techniques de la sophistique et la sophistique est très importante comme rappel des capacités politiques que nous avons perdues. Mais au-delà de cette utilité-là, il me semble que cela ne convient pas parce que cela ne répond pas à la question de l'objectivité sur laquelle j'ai insisté dans mon intervention, à la nécessité de représenter l'objet dans le débat politique.

D'autre part sur l'assemblage des assemblées, je commencerai par faire une réponse procédurale, qui constitue aussi une page de publicité pour l'exposition *Making things public* qui se déroule en ce moment à Karlsruhe. En pénétrant dans ces 2 500 m<sup>2</sup>, on se trouve en effet au milieu de nombreux assemblages, d'assemblées très diverses, et l'on peut se confronter concrètement à la question.

Quelques éléments de réponse, pour l'instant.

Comme le développe Sloterdijk dans son dernier ouvrage<sup>1</sup>, avec la notion de bulle, d'écume, il n'y a pas de global, il n'y a pas une assemblée des assemblées. Même si j'ai employé le terme de parlement des choses, il n'y a pas un parlement où s'assiéraient ensemble les Habermassiens, les scientifiques, les politiques, les concertationnistes, les râleurs, etc.

Il y a d'autres assemblées. Ainsi la rivière Lot, par exemple, est une assemblée, certes tout à fait différente des assemblées de supermarché, des assemblées techniques, des parlements, etc. Le retour du politique, c'est la question : « Quelles sont les assemblées de tous ces assemblages ? ». Il n'y pas de macro assemblage, une macro assemblée – ou du moins, elle est très mal équipée. À l'Assemblée nationale, on ne peut même pas montrer une diapositive. Il est donc impossible

de montrer la chose dont vous parlez. Il n'y a pas moyen d'apporter la chose dont vous parlez dans une assemblée politique.

Pourtant il est fondamental pour la représentation politique, je le répète, de représenter aussi la chose dont on parle. Or, on en est toujours à Démosthène – et encore la qualité oratoire ne s'est-elle pas améliorée ! Ce sont toujours des orateurs qui parlent devant d'autres orateurs, qui parlent devant... etc. Alors que nous avons une multitude sans précédent d'êtres à représenter, nous en restons à une architecture, à une esthétique, à un type de passions politiques complètement limités, comme si nous étions encore au IV<sup>e</sup> siècle avant J. -C.

### Maxime Leroux

*Groupe français de négociation*

Que diriez-vous pour rendre compatible la contrainte du détour, de la courbure, avec le thème tant rebattu de la transparence et de l'opacité, qui reste quand même lui aussi un détour ?

### Bruno Latour

Il n'y a pas de pensée politique transparente. C'est une contradiction dans les termes. Plus précisément, par la notion de transparence, on exige deux choses, l'une absurde, l'autre nécessaire. La chose absurde, c'est l'idée de « double clic information » : les gros représentés par des gros, les maigres par des maigres, les gays par des gays, bref, une représentation qui supposerait l'identité du représentant et du représenté, alors que le cercle est par définition une transsubstantiation bien plus compliquée. La chose nécessaire, c'est l'exigence que ceux qui ont échoué s'en aillent. Autrement dit, que les élites tournent : c'est aussi à cela que sert le cercle. Une exigence que la politique française n'applique guère : les élites restent là depuis quarante années, sans bouger, sans bouger, sans bouger...

1. Sloterdijk (P.), 2005, *Écumes. Sphères III* (traduit par Olivier Mannoni), Maren Sell Éditeurs, Paris.

## L'environnement en débat

Or, et c'est un principe important : quelqu'un qui reste en place dans le cercle ment. Il ment par constitution, il ne peut pas dire vrai. C'est cela la transparence. Cela n'a rien à voir avec l'exigence d'une représentation pure, non médiée, qui n'a pas de sens. Elle n'existe pas davantage en science : la science est obscure elle aussi, et ne peut répondre à l'exigence de transparence. Elle peut répondre à une exigence de traçabilité : c'est autre chose.

### Xavier Poux

A5cA

Pouvez-vous illustrer les médias qui permettent de passer de l'un aux plusieurs, dans votre cercle ? Par ailleurs, qui contribue au cercle, et à quel moment ? En d'autres termes, comment va-t-on au-delà d'une figure centrale unique du pouvoir, comme celle de De Gaulle de l'exemple ? Quelle est la place des artistes, des administrations, des sciences, etc. ? Et nous, quel rôle pouvons-nous jouer ?

### Bruno Latour

Ce qui est fondamental, dans le politique, c'est de s'engager dans un processus par lequel les avis changent, la chose dont on parle se modifie, la façon dont on la représente change. Cela passe effectivement par des médiations. La figure de l'autonomie, la grande figure de la politique démocratique depuis les Grecs, consiste à affirmer – et on a raison de le faire – que nous ne voulons recevoir que les règles que nous avons nous-mêmes données. Elle circule bien du multiple à l'un, de l'un au multiple. Mais cette circulation a besoin de médiations courbes, si l'on ne veut pas être dans l'illusion que le haut doit être comme le bas et prendre ainsi la tangente, échapper au cercle politique.

Ces médiations qui permettent « l'impossible passage » sont innombrables et englobent finalement toutes les techniques de représentation, par exemple, l'échantillonnage, le vote, les médias de presse, etc. Les procédures de concertation sur lesquelles vous travaillez, font bien partie de ces médiations. Toute procédure peut être frappée de la même question : « Est-ce que vous voulez

aller droit, et prendre la tangente par rapport au cercle politique ? Ou bien êtes-vous prêt à continuer le travail du cercle politique ? ». Ce que nous avons essayé de faire, dans le catalogue de 1 000 pages de *Making things public*, c'est justement d'assembler cette variété innombrable de médias.

Dans cette multitude de médiations, il est utile d'en souligner une qui me semble très absente de vos travaux sur la concertation : la médiation que nous proposent les artistes. Au moment où la démocratie apparaît, la question est d'abord de savoir où l'on se trouve, dans quelle ambiance, habillés comment, situés comment, dansant comment, etc. On s'attache toujours à l'importance des médias au sens restreint du terme, et pas assez à l'importance de l'art. Certes l'art contemporain n'est pas toujours en phase, malheureusement, avec cette grande question du retour du politique au sens où je l'entends, mais je crois qu'il ne faut pas oublier du tout la représentation.

La problématique du paysage, finalement proche de la vôtre, comporte bien cette question en son centre. En discutant avec des paysagistes, on voit bien que la question de la représentation de l'espace, la simulation de ce que peut devenir un espace, sont des questions très importantes.

Savons-nous – et c'est bien une question pour la concertation – savons-nous simuler le cosmos dans lequel on va avoir une démocratie respirable ?

Évoquons encore une fois ces fresques de Lorenzetti : c'est la politique des eaux et forêts du XIV<sup>e</sup> siècle ! Le bon gouvernement, ce n'est pas seulement la concorde – l'assemblée des concertationnistes – c'est des beaux paysages, de riches pâturages, des multiplicités écologiques, la bonne ville bien construite, avec le commerce, les échanges, etc. Le mauvais gouvernement, ce n'est pas seulement la tyrannie ; c'est aussi l'écologie détruite, l'urbanisme ravagé, etc. C'est cela, la cosmopolitique : notre capacité à superposer ou à représenter la différence entre le bon et le mauvais gouvernement, les bonnes atmosphères de la démocratie, et les mauvaises atmosphères de la démocratie.

### Gabrielle Bouleau

CEMAGREF

Si j'ai bien compris, le cercle du fantôme public passe par trois compétences : le fait de donner envie en donnant à voir (compétence artistique), le fait que les hommes soient légitimes pour représenter en petit nombre des intérêts multiples, et le fait de faire que la chose soit là. Ces trois compétences tirent chacune vers une grandeur, pour parler comme Boltanski et Thévenot. L'art tire vers le beau, par exemple. Mais quelle est la compétence de ceux qui font en sorte que la chose soit là ? Vers quoi tendent ceux qui portent cette compétence ?

### Bruno Latour

L'exemple du travail de Le Bourhis et Christelle Gramaglia sur les commissions locales de l'eau, exposé à *Making things public*, apporte une bonne réponse à cette question. L'installation comporte une vidéo, où l'on voit des gens qui disputent, au sein d'une commission locale de l'eau, sur des problèmes de répartition des quantités d'eau. Et puis, elle comporte aussi un petit laboratoire, en quelque sorte : un aquarium où l'on voit des mollusques de la rivière, soumis à des flux d'eau que l'on peut contrôler.

La réponse à votre question passe en effet par mes travaux antérieurs sur les sciences. C'est précisément la grandeur des activités scientifiques de pouvoir amener un autre type d'aide. Non pas sous la forme d'un arrêt de la discussion politique, mais au contraire d'une reprise de cette discussion. C'est le sens de cette installation. Lorsque quelqu'un affirme, dans le débat public : « Ma réserve d'eau n'est pas polluée », les humbles petites valves des coquillages du laboratoire ouvrent à ce moment la bouche [mimique] et s'exclament – avec le secours de nombreux intermédiaires : « Nous sommes victimes d'une effroyable pollution ! » La vérité de ce qui est dit dans cet échange, vient de l'entrée en scène, par l'intermédiaire de porte-parole, des coquillages.

La caractéristique de la chose, c'est qu'elle est un sujet (et pas juste un objet) de dispute. Elle n'est pas *out*. Elle est à l'intérieur

de l'assemblée. Elle va avoir autant de plis que les métiers qui la représentent. Je n'ai pas parlé du droit, mais c'est un élément très important.

Ce que nous avons appris, avec la sociologie des sciences, qui étonne encore certains, mais que vous ne pouvez que voir dans vos travaux, c'est que, loin que la science mette fin au bruit, à la noise politique, elle leur ajoute au contraire la noise scientifique. Cela ne détruit pas l'activité scientifique, simplement, cela accroît l'exigence de représentation, en particulier l'exigence de preuves. Il est impressionnant, lorsque l'on discute sur une rivière, par exemple, avec le maire d'une commune ou avec un hydrologue, de voir l'importance que prend la cartographie et son extraordinaire nécessité d'être reprise. Je me souviens d'un intervenant dans un tel débat qui s'exclamait : « De toute façon, ces cartes, ce n'est pas ça ! En haut, il y a des gravières, il y a des touristes ; en bas, il n'y a que des gravières : c'est cela qui est fondamental [...] ». Une telle intervention choque beaucoup l'hydrologue, mais elle est juste du point de vue de la « chose ». Ce qui bien sûr n'empêche pas que l'on ait ensuite une longue discussion avec l'hydrologue et le maire pour savoir où il faut mettre les capteurs pour être sûrs que la rivière parle – ou du moins, pour utiliser le terme plus précis dans le cadre de notre réflexion ici, soit représentée.

Nous avons une expérience extraordinaire de ces choses – *Dinge*. Nous sommes simplement gênés pour les représenter à nos yeux par une épistémologie et une science politique complètement inadaptées.

### Pierre de Boisséson

ADIGE Conseil

À propos de votre cercle : pour le parcourir, il faut du temps. Dans le domaine de la concertation, vous avez affirmé que la transparence est illusoire. Et en effet, souvent on n'a pas l'occasion d'opposer argument à argument. On laisse l'autre s'enfoncer dans une certaine erreur. Et puis, on lui donne du temps ensuite pour revenir. Il y a des phénomènes d'aller-retour et la difficulté que nous avons souvent dans les processus de concertation, c'est de n'avoir pas le temps qu'il faut pour laisser

## L'environnement en débat

sa place à cette parole courbe. La parole courbe n'est-elle pas très consommatrice de temps ?

### Bruno Latour

Vous avez raison, et le problème du temps se pose d'autant plus que nous avons à faire – surtout, vous avez à faire, lorsque vous travaillez sur la concertation – à de « grands blessés », à des gens qui sont maintenant, à cause d'expériences antérieures du politique, dans un état d'hypersensibilité. Et qui disent maintenant : « Quoi que l'on fasse, nous n'avons pas confiance », l'exemple de l'ANDRA étant admirable. Pourquoi ? Parce que nous payons la liquidation de la politique par la morale, depuis une trentaine d'années en France. Il faut donc maintenant un temps infini pour faire bouger la moindre chose, parce que s'est installée une pratique, une croyance, selon laquelle parler politique, cela veut dire prendre position en haussant le ton, pour simplifier. Nous en sommes revenu au stade que représente la peinture de Rockwell que j'ai montrée au début de mon intervention. Mais à son époque à lui, cette image était légitime parce qu'il existait alors une vaste culture de l'expression politique.

La catastrophe, d'une certaine façon, telle que je la constate à travers les cartographies de controverses que je fais réaliser aux étudiants de l'École des Mines, c'est que nous avons – que vous avez – à repayer en temps le déficit provoqué par trente années de « vidage » de la parole politique.

### Sophie Allain

INRA

Dans le domaine de l'eau on voit bien, comme vous l'avez affirmé, que la cartographie peut faciliter une représentation du bien commun, aider à une meilleure appropriation des questions par un public. Mais en même temps, on peut renverser la proposition en disant que selon les intérêts, on change la représentation. C'est d'une certaine façon ce qui transparaît dans les combats colossaux qu'il peut y avoir sur la bonne représentation, par exemple sur le fait que tel indicateur est ou non valable. Dans le débat public sur le barrage Charlas, on voit le maître d'ouvrage

passer des diapositives sur le débit d'étiage, pour savoir s'il est atteint à tel moment, à tel endroit. Et puis on voit le public poser plusieurs fois la question : « Oui, mais pourquoi ce déficit ? » Il y a un véritable dialogue de sourds. Est-ce qu'il ne faut pas ramener dans l'analyse des questions plus classiques en science politique, sur des questions d'intérêt, de conflits ?

### Bruno Latour

Je connais juste Charlas par le site réalisé sur cette controverse par mes étudiants l'an dernier. Une logique de transparents, de « photocopiés », pour ainsi dire, c'est précisément le contraire du « courbe ». Ce n'est pas une question d'opposition entre un point de vue technocratique et un point de vue profane ou local. C'est un déficit de retour sur la représentation. Quand les gens disent, devant les transparents : « Ce n'est pas la question », ils signifient que la question n'est pas représentée, ils affirment ce qu'est la question (ici, pourquoi le déficit) et demandent : « La question, la chose qui nous intéresse, c'est cela, comment la représentez-vous ? » Un point intéressant de nos analyses, c'est que l'exigence de preuve doit porter à la fois sur les râleurs et sur les mauvais profs qui font des « photocopiés ». Un enjeu intéressant des techniques de concertation, c'est de savoir comment on amène les râleurs à produire le mode de représentation. C'est là où la médiation artistique est essentielle. Le déficit d'expression politique est tel qu'il faut aussi artificialiser la fabrication du rôle. Les râleurs râlent mal ; ils imitent des râleurs des années précédentes. Ils ne savent pas râler. Un Brecht de la concertation serait nécessaire !

### Laurent Mermet

Un cas concret illustre bien cette question des râleurs sachant râler : celui des barrages de la Loire au début des années 1990. Des associations, regroupées en collectifs, ont fait appel à des professionnels de la râlerie, notamment un activiste autrichien qui avait déjà participé à la lutte contre un projet de barrage analogue sur le Danube. Avec de tels aides, ils ont organisé des interventions, au double sens politique et artistique du terme,

d'une certaine façon. Par exemple, une procession de la source à l'embouchure de la Loire. Des militants se sont mis en représentation en marchant, jour après jour. À intervalle régulier, ils collectaient de l'eau de la Loire, et portaient en public et entourés de médias, des bonbonnes de plus en plus nombreuses et de plus en plus boueuses. C'est toute une stratégie, composée d'interventions très diverses – dont celle-ci – qui a finalement fait basculer la décision et échouer les plus importants des projets de barrage que refusaient ces militants.

### Bruno Latour

Ce n'est pas un hasard si Dewey a écrit un autre livre sur l'art. Il ne s'agit pas du tout de politisation de l'art au sens d'un art « engagé ». Loïc Blondiaux nous rappelait tout à l'heure l'importance que Dewey accordait aux conséquences inattendues des actions. Chez Dewey, on ne sait pas. La politique, ce sont des aveugles qui guident des aveugles. Quand on ne sait pas, on est obligé d'explorer. Et dans ce contexte, n'importe quelle représentation prend une extrême importance.

C'est aussi pour cela que la concertation est si intéressante. Il faut innover dans les modes d'exploration de cette obscurité, des noires conséquences de l'action. Dewey était aussi intéressé par l'art que par les sciences sociales. On s'est posé tout à l'heure la question de savoir si les sciences sociales sont utiles ou pas. Pour Dewey, sans sciences sociales, il n'y a pas de public par définition, puisqu'il n'y a que les sciences sociales et les arts qui peuvent explorer les conséquences inattendues de nos actions. Pour nous, c'est l'inverse, puisque les sciences sociales se sont arrêtées, en même temps que la politique, il y a une trentaine d'années, avec la sociologie critique. Il n'y a plus besoin de travailler : tout est posé dès le départ. Les intérêts sont là, les groupes sont constitués, etc. Les sciences sociales se sont arrêtées. Mais rien n'empêche de reprendre le mouvement.

Lorsque l'on dit que le maître d'ouvrage de Charlas a fait des transparents idiots qui ont eu pour conséquence que les gens ont réagi en affirmant : « Ce n'est pas la question ! »,

il mentait politiquement, au sens que j'ai développé dans mon intervention. Il n'avait pas les bons transparents, et il mentait. Il faut revenir à l'idée de vérité politique.

### Bernard Barraqué

CNRS-LATTS (ENPC-UMVL)

Il faut se demander pourquoi cela s'est arrêté il y a trente ans ; qu'est-ce qui s'est passé, il y a trente ans, qui a fait que l'on s'est arrêté ? N'est-ce pas arrivé précisément au moment où a émergé le mouvement de l'environnement ? Le paradoxe n'est-il pas qu'aujourd'hui, pour réussir à discuter de concertation et de décision, il faudrait complètement déconstruire tout ce que l'on avait voulu importer, en particulier des États-Unis, par exemple ces approches systémiques qui constituaient en définitive une clôture du politique ? Pourquoi trente ans ?

### Bruno Latour

Je crois que tu as raison. Pour ma part, je vois trois grandes raisons au vidage du politique.

La première, que j'ai développée dans les *Politiques de la nature*, c'est le fait qu'au moment même où l'écologie pouvait repolitiser de multiples choses, elle les a au contraire dépolitisées à partir de la notion de nature. En faisant comme si la nature souffrait, comme si la science l'avait montré au point qu'il n'était plus question de faire de la politique, elle a paralysé la discussion.

La seconde, c'est la réponse moralisatrice faite à l'extrême droite. Sur des questions qui pourtant nous intéressent tous – le territoire, l'appartenance, l'identité, etc. – on s'est abrité derrière le paravent de la seule indignation morale, en espérant arrêter le cercle politique. On a simplement déclaré que l'on n'avait pas le droit de poser ces questions, que l'on avait pas le droit de râler, et même d'éruer : éruer est interdite !

Le troisième facteur de vidage du politique, qui, lui, date d'un peu moins de trente ans, c'est l'abandon par le parti socialiste de l'État providence, son démantèlement, qui a refait passer dans la sphère privée, hors du champ politique, de multiples choses en confondant d'ailleurs dans un joyeux mélange la



## L'environnement en débat

libéralisation des mœurs – acceptée – et la libération de l'économie – rejetée – sans qu'on nous explique jamais comment ouvrir le « paquet » des positions de la gauche.

En France, trois grands mouvements, l'écologie, la morale et la gouvernance se sont dits : « Nous allons arriver à nous débarrasser complètement de la politique ». Et c'est comme cela que les malheureux que vous êtes avez à ramasser les morceaux. Vous vous occupez d'aéroports, de barrages, de routes, de « bidules » que l'on vous a mis dans les pattes en disant : « Réparez-moi, avec vos moyens et vos procédures, puisque vous êtes si malins, le déficit politique du pays ». Alors évidemment, c'est normal que vous soyez voûtés...

### Laurent Mermet

Pour prolonger la remarque de Bernard Baraqué et cette discussion, il me semble que des événements se sont aussi produits à la fin des années 1970, qui ont fait basculer le débat politique autour de l'écologie. C'est en particulier la répression, largement insidieuse, mais aussi à l'occasion, violente, de mouvements écologistes. L'événement symbole en est pour moi la manifestation contre le projet de surgénérateur de Creys-Maleville. Ce jour-là, un manifestant a été tué par les forces de l'ordre. Et le soir même, le préfet du département concerné a affirmé à la radio que la même ligne de répression serait poursuivie, qu'on irait tout droit, pour reprendre le vocabulaire que Bruno Latour nous propose. Cette détermination à clore la discussion en recourant à la violence a fait basculer le nucléaire en dehors du champ environnemental. Lorsque l'on frappe sur les gens, ce n'est plus la peine pour eux de discuter. Et du coup, il n'est pas très étonnant qu'ensuite, même longtemps après, s'il n'y a pas eu de perlaboration de la violence passée, il s'avère très difficile de ramener les gens dans la discussion, et en particulier sur les questions nucléaires, comme cela a été souligné à propos de l'ANDRA.

Lors des années 1970, je ne pense pas que l'on puisse dire que les choses étaient abordées par les mouvements écologistes dans des termes dépolitisés, ou dépolitisants, bien

loin de là. Mais sur les diverses questions qu'ils soulevaient, même si c'est à un degré moindre que sur le nucléaire, les mouvements environnementaux et écologistes ont été effectivement réduits, par des interventions énergiques (à la fois technocratiques et répressives) de la part de nombreux intervenants de notre système politique, à tourner dans un cercle trop étroit, où le politique fait peur (parce qu'il a fait mal et que sa capacité de nuisance perdure sous d'autres formes) et où la technique a été posée comme le seul langage audible. Je ne pense pas que l'on puisse considérer que les mouvements écologistes se sont enfermés eux-mêmes, de leur propre initiative, dans les espaces confinés et « vidés » où ils se trouvent coincés en effet. Il n'est pas étonnant dès lors qu'ils éprouvent comme d'autres – et pour une part, plus encore que d'autres, la difficulté de concevoir et mettre en acte des interventions efficaces pour remettre en marche un cercle politique qui semble effectivement être enlisé à grande échelle. De là à en faire les grands responsables de cet enlèvement et de leur propre enfermement...

### Jean-Baptiste Narcy

AScA

Dans le modèle de « parlement des choses » que vous nous proposez, la tâche de clôture paraît tout à fait fondamentale. Elle est indispensable pour que l'on puisse vivre, et surtout agir, dans le collectif. Or ce point touche à des problématiques centrales pour le séminaire « Concertation, décision et environnement ». On comprend bien que la clôture est un arrêt provisoire, parce qu'il faut toujours recommencer la composition du collectif. Mais il faut aussi donner corps à la clôture. Lorsque vous dites que le politique ment lorsqu'il ne circule plus autour du cercle, faut-il comprendre que la clôture elle-même est un mensonge politique sur lequel on s'arrête pour pouvoir agir, un mensonge pour fonder l'action ?

### Bruno Latour

Un mentir vrai, en quelque sorte ?

Il faut bien distinguer deux arguments différents que j'ai développés dans mon

intervention sans peut-être les souligner suffisamment.

Le premier est celui développé dans les *Politiques de la nature*, où la clôture est une des tâches de la composition du collectif. Tâche qui était très mal remplie, dans la période que j'appelle « moderne », où l'on clôturait parce que les « faits » étaient là. « Il n'y a pas à discuter. Nous avons besoin d'un programme nucléaire, alors, taisez-vous ! On met les déchets là, parce que c'est du granit ! On vous dédommagera en payant à la commune une salle polyvalente : ne le discutez pas. » Le « fait » avait le grand avantage de faire la clôture. Certes, il fallait parfois deux ou trois CRS en plus, mais la science et les CRS étaient alignés.

Maintenant, on n'a plus cela. Et néanmoins, il faut clore. C'est d'ailleurs pourquoi je suis d'accord avec Callon pour reprendre la notion de décision<sup>1</sup>. La décision devient l'élément essentiel, y compris en sciences, c'est-à-dire la clôture, les seuils. On ne discute plus au-delà d'un certain stade : on ne discute plus les propositions suivantes « la cigarette tue », par exemple, « l'alcool au volant tue ». Mais cette décision ne flotte plus en l'air, de façon arbitraire, elle clôt une controverse, cela revient à une institution des causes, des causalités. Cela fait hurler quelques scientifiques qui insistent pour que les causes soient considérées comme découvertes, pas comme instituées. Ce petit problème d'épistémologie est difficile à résoudre. Reste que la question de la clôture devient une question d'institution, et celle-ci doit être défendue contre les réouvertures arbitraires de controverses, les négationnismes, les théories de la conspiration, tous ces enjeux, qui sont d'ailleurs des symptômes du doute général sur les faits, sont très importants.

La tâche de la réouverture légitime de la controverse, c'est la perplexité. Par exemple, l'amiante avait été instituée comme un produit parfait. Si on s'aperçoit qu'elle tue, il ne faut pas non plus attendre vingt ans, des milliers de morts, pour rouvrir la discussion sur la question. La qualité de l'institution

dépend donc de la qualité de la perplexité, ce qui n'est pas si facile.

Cette première analyse de la clôture, celle des *Politiques de la nature*, télescope d'une certaine manière – c'est ce que pointe votre question – le second argument que j'ai proposé dans mon intervention, sur la nécessité de ne pas s'arrêter dans le cercle politique. Il s'agit bien en fait de deux perspectives, de deux arguments différents, qui ne relèvent pas du même programme à mes yeux, et donc entre lesquels il est difficile de faire le branchement. Dans la seconde perspective, la politique manque quand elle suspend son mouvement de traçage. Il y a bien une tension entre l'image d'une clôture nécessaire, et la nécessité d'un mouvement incessant du politique : elle naît de la rencontre de deux perspectives différentes que j'ai défendues successivement dans mon intervention et qui ont chacune leurs enjeux propres.

### Laurence Mine

Consultante

Au passage, je voudrais faire une observation sur l'ANDRA. Certes, cet organisme a du mal à mettre en place son programme de création d'un centre de stockage de déchets en profondeur. En revanche, il a très bien réussi l'implantation de la décharge de déchets de faible activité en surface, dans l'Aube, projet auquel j'ai participé. Nous avons réussi à en faire un projet politique local, à le transformer en objet politique, à convaincre, à faire changer les positions. Mais ce qui m'a frappée en tant qu'animatrice sur le terrain, c'est qu'une fois que tout a été acquis, signé, l'action d'animation qui avait été conduite sur le terrain a été jugée par l'ANDRA comme « juste de la politique », quelque chose d'un peu malsain. On m'a reproché d'avoir été trop dans la psychologie, dans l'affectif. Aller discuter avec un maire après neuf heures du soir, ce serait être dans l'affectif ! Ce qui est amusant, c'est que la réussite, au lieu de créer une nouvelle culture, a débouché sur une forme de refus des apprentissages sur ce plan.

1. Callon (M.), Lascoumes (P.), Barthe (Y.), 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, éditions du Seuil, Paris.

## L'environnement en débat

Je voudrais surtout intervenir ici sur la question de l'environnement et du développement durable. Pour moi, l'environnement est un sujet qui ne peut pas être politique, parce qu'il ne place pas l'homme au centre, et parce qu'il évoque, à travers l'écologie, l'idée qu'il y a une vérité quelque part, un objectif à atteindre. On ne peut pas travailler sur de telles bases. Le développement durable, lui, est souvent critiqué comme concept trop mou. Je pense au contraire que c'est un vrai projet politique. Par exemple, tel qu'il a été monté par l'ONU, on met au centre l'homme. Et puis on constate l'augmentation démographique, le fait que nous voulons protéger l'environnement, que nous voulons plus de bien être, que nous voulons plus de droits individuels. Et l'on accepte sur chaque exigence, on n'a pas de référence pour un développement durable ; on a la possibilité de créer des solutions ensemble, profondément imparfaites, toujours à remettre sur l'ouvrage. Le développement durable, c'est bien le mouvement obligatoire. Il ne peut être question de s'arrêter sur une décision, que l'on qualifierait de développement durable satisfaisant : elle ne peut être satisfaisante sur toutes les exigences, elle est fondamentalement imparfaite...

### Bruno Latour

Elle est courbe !

### Laurence Mine

*Consultante*

En effet, et là, nous sommes dans le vrai projet politique. C'est la grande réussite de l'ONU d'avoir élaboré un tel projet. Le problème c'est que tant d'hommes politiques ont de la peine à se l'approprier. Je critiquerai en particulier le ministre chargé de l'Environnement : lorsque l'on travaille avec lui, on a l'impression que ses agents sont plus à l'aise avec leur fonction de ministre de l'Environnement qu'avec celles relevant de l'écologie et du développement durable. Que le développement durable leur reste assez extérieur, autrement dit. J'ai l'impression de retrouver ce que j'ai vu avec l'ANDRA : il y a bien une ouverture d'esprit pour aller voir autre chose sur un projet particulier, pour le faire réussir,

mais globalement il y a l'impression que tout ce qui n'est pas de l'ordre du technique, c'est un peu sale.

### Sébastien Treyer

*Ministère de l'Écologie  
et du Développement durable*

Pour apporter une réponse du point de vue du ministère, je pense que précisément, le problème est qu'un ministère n'est pas chargé de porter un projet politique. Les projets d'un ministère, qui sont effectivement sectoriels, ne peuvent pas constituer par eux-mêmes le projet politique global du développement durable.

### Bruno Latour

Je voudrais juste que l'on s'entende sur le mot politique. La difficulté, dans cette affaire, c'est de faire la différence entre parler politique et parler politiquement : c'est l'adverbe qui est vraiment intéressant. Par rapport au fait de parler de politique, qui ne suppose pas que tout le cercle soit couvert, parler politiquement rajoute une exigence. Prenons l'exemple de la politisation de l'art, de l'art engagé : il n'est pas politique du tout au sens où je le prends ici. L'art engagé, c'est simplement la transmission, le transport, ou la mise en scène d'une position politique déjà existante.

Ce qui est intéressant, c'est de faire la différence entre exprimer une position politique, et exprimer une position politiquement. Ce second type d'intervention est bien plus rare, parce que nous tendons à éviter les exigences du cercle politique. Par exemple, si je vous demande quelle est la dernière fois que vous avez eu une discussion avec des gens avec qui vous êtes en désaccord, peut-être constaterez-vous qu'elles sont rares. Cela a un peu changé avec le débat récent sur la constitution européenne, cependant... Et si je vous demande quelle est la dernière fois que vous avez changé d'opinion parce qu'on vous a présenté le problème différemment dans une discussion politique ?

C'est comme si je vous demandais la dernière fois que vous avez eu un rapport sexuel... Or la misère politique est bien plus grande que

la misère sexuelle et, lorsqu'elle est présente, aussi importante, aussi grave. Ce qu'il est fondamental de comprendre, c'est que l'on peut perdre le sens politique. On peut perdre la capacité, ou simplement le courage, de parcourir encore et encore le cercle politique. Ce n'est pas une question de culture, mais d'habitude, de médias, d'entretien continu. Finalement, les sophistes le savaient parfaitement. Mais comme on méprise les sophistes depuis très longtemps, on ne se donne pas le mal d'entretenir ses capacités... et si on ne les entretient pas, il est parfaitement possible de les perdre.

### Laurent Mermet

Au fond tu nous avertis : en politique comme ailleurs, c'est *use it or loose it* ! Après Maya Leroy qui nous a expliqué ce matin (séance 14) qu'en découvrant la concertation, chacun croit toujours que c'est la première fois, je crois que nous tenons le mot de la fin de la séance de cet après-midi !

Je voudrais d'abord remercier les intervenants de cette dernière séance. D'abord Loïc Blondiaux, à qui nous avons confié la tâche impossible de parcourir l'ensemble du cercle des quatorze séances précédentes du séminaire et qui a fait preuve une fois de plus de son éloquence vivante et utile. Les points de discussion qu'il a identifiés sont maintenant ouverts, « sur la table », et il faudra en discuter lorsque l'on reviendra sur le séminaire CDE.

Ensuite, Bruno Latour, qui nous offre des pistes très stimulantes et surtout, un encouragement à nous lancer dans des explorations profondes et risquées des fondements des problèmes de concertation, de décision et d'environnement.

Après la vue d'ensemble du séminaire, et cette ouverture proposée en final, je crois que nous repartirons de cette dernière séance convaincus que cela vaut la peine de continuer à réfléchir, et d'étendre le champ de notre réflexion, ainsi que le cercle de nos discussions, au-delà de la seule question des dispositifs et des pratiques de concertation.

Avec cette séance, c'est aussi le séminaire CDE tout entier, commencé il y a cinq ans, qui prend fin.

Je tiens donc à remercier toutes les personnes qui, tout au long de ces quinze séances ont permis le fonctionnement du séminaire. À tout seigneur tout honneur : d'abord Martine Berlan-Darqué, sans qui nous n'aurions eu ni le programme, ni le séminaire. À la veille de ta retraite, nous espérons que le séminaire, qui a pu avoir lieu grâce à toi, a apporté ce que tu souhaitais !

Dans la même catégorie des conditions nécessaires, il faut distinguer Raphaël Billé. Il a été le maître d'œuvre du séminaire. Il a organisé les séances des deux premières saisons. C'est surtout lui qui a transformé nos discussions en ouvrages agréables et utiles à lire.

Pendant les deux années qu'il a passées à l'étranger son intérim a été assuré – je les en remercie – par Alexandre Emerit pour l'organisation du séminaire, par Nathalie Berny pour une partie du travail de mise en forme des actes.

Remercions aussi, à ce sujet, Madame Deville, qui a assuré l'ensemble de la transcription à partir des bandes audio, une tâche à la fois immense et délicate : la lecture des actes ne donne pas une juste idée du caractère vivant, et donc quelque peu foisonnant et chaotique, du texte brut des séances !

N'oublions pas non plus les personnes de l'ENGREF qui ont contribué à faire fonctionner la logistique du séminaire : Soraya Mehiedeb puis Corinne Backouche, les secrétaires qui se sont succédées au département environnement, Olivier Lembeye pour les enregistrements et les aspects techniques, Christiane Riolet pour les aspects budgétaires.

En lançant ce séminaire, notre but était de construire un espace de discussion et si nous y sommes parvenus, nous le devons à toutes ces personnes.

Nous le devons aussi aux quelque trente orateurs et cinquante discutants qui se sont succédés à cette tribune. Les participants du séminaire y sont aussi pour beaucoup, car l'un de nos objectifs était de faire fonctionner un séminaire où chercheurs et praticiens discutent ensemble. Loïc Blondiaux a très bien évoqué le continuum de positions et de rôles représenté par les participants, qui ne sont ni des caricatures de chercheurs, ni des

## L'environnement en débat

prototypes d'acteurs mais où les chercheurs-acteurs parlent avec les acteurs-chercheurs. Ce public a été fidèle, au fil des séances. Il a non seulement participé à la discussion : il l'a aussi portée sur ces cinq années par son

écoute et ses réactions. Le séminaire n'aurait pu fonctionner comme il l'a fait sans ce public, et c'est donc lui que je remercie au moment de clore.